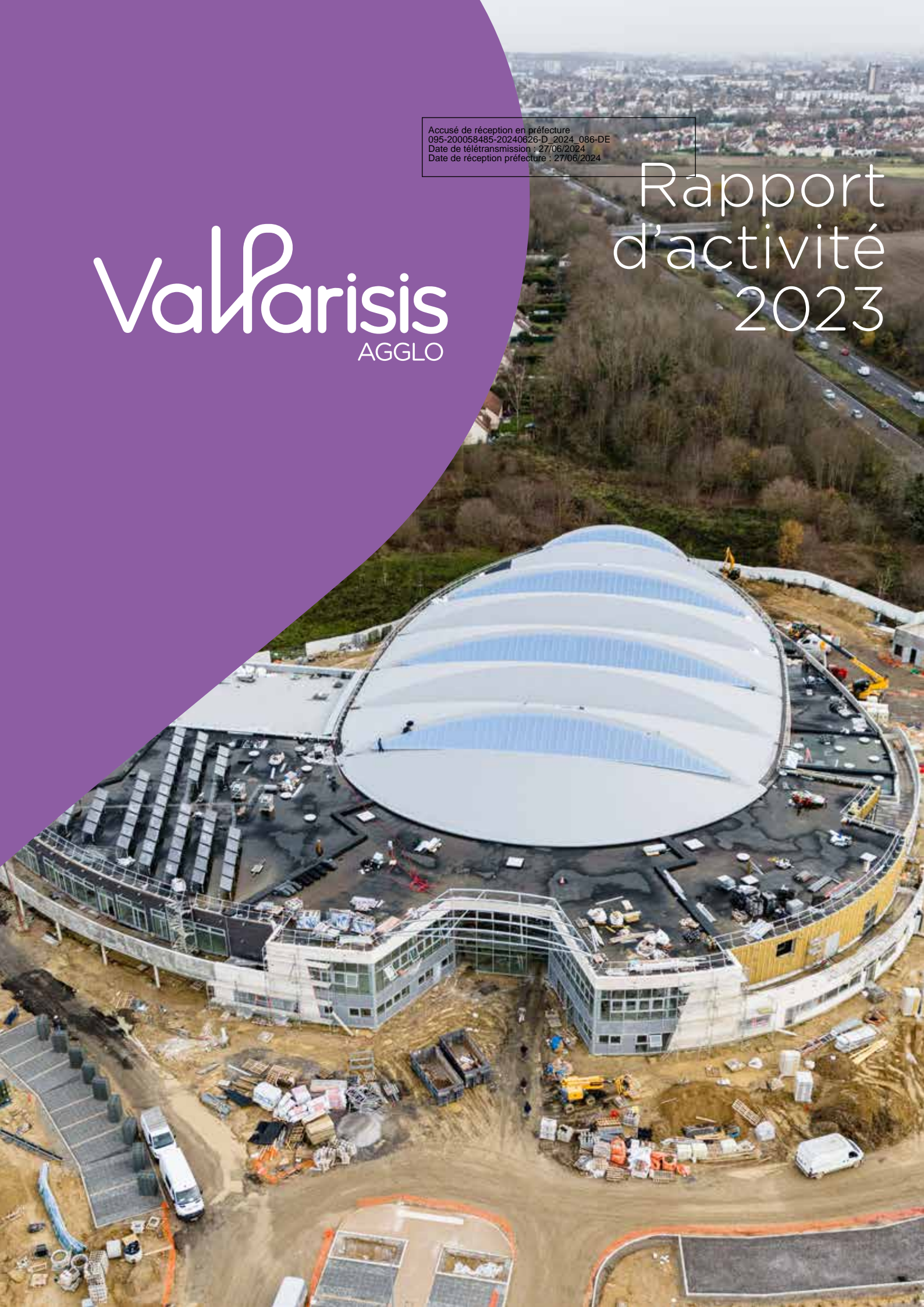


Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20240626-D_2024_086-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Valparisis
AGGLO

Rapport d'activité 2023





Sommaire

5	<i>Édito du Président</i>
6 - 7	<i>Carte et chiffres clés du territoire</i>
8 - 9	<i>Élus</i>
10 - 13	<i>Instances</i>
14 - 15	<i>Compétences</i>
16 - 17	<i>Partie 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé</i>
18 - 19	<i>Transports et mobilité</i>
20 - 21	<i>Éclairage public</i>
22 - 23	<i>Environnement et transition écologique</i>
24 - 25	<i>Aménagement et tourisme</i>
26 - 27	<i>Assainissement</i>
28 - 29	<i>Espaces publics et voirie</i>
30 - 31	<i>Développement économique</i>
32 - 33	<i>Partie 2 : Un territoire sûr et solidaire</i>
34 - 35	<i>Habitat et accueil des gens du voyage</i>
36 - 37	<i>Sécurité et prévention</i>
38 - 39	<i>Vidéoprotection</i>
40 - 41	<i>Sports</i>
42 - 43	<i>Lecture publique</i>
44 - 45	<i>Santé et politique de la ville</i>
46 - 47	<i>Partie 3 : Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions</i>
48 - 49	<i>Administration générale</i>
50 - 51	<i>Juridique, commande publique et mutualisation</i>
52 - 53	<i>Ressources humaines</i>
54 - 55	<i>Finances</i>
56 - 57	<i>Informatique</i>
58 - 59	<i>Patrimoine immobilier</i>
60 - 61	<i>Territoires</i>
62 - 63	<i>Communication</i>
	<i>Annexe :</i>
64	<i>Indicateurs du projet de territoire et du plan climat – valeurs 2023</i>



« Les collectivités ont dû s'adapter, développer de nouvelles actions »

Pour une collectivité publique, évaluer et rendre compte est une exigence démocratique et de bonne gestion. Le rapport d'activité annuel participe de cet impératif en présentant aux élus communautaires, aux conseils municipaux et aux habitants le bilan et les perspectives de l'action de l'agglomération dans tous ses domaines d'intervention. Ce rapport est donc construit par politique publique, en cohérence avec le projet de territoire 2021-2030, et inclut à ce titre le suivi de ses indicateurs d'évaluation.

À la suite de la crise Covid, l'année 2023 a été particulièrement marquée par l'inflation, aux conséquences nombreuses et difficiles pour le budget des ménages comme celui des collectivités publiques. La communauté d'agglomération Val Parisis a eu à absorber ce choc, sans perdre le cap des engagements et des priorités de son projet de territoire.

Ainsi, nous avons poursuivi le déploiement des caméras de vidéoprotection, encore renforcé les effectifs de policiers et d'opérateurs, continué le passage en LED de l'éclairage public et poursuivi le chantier de la future piscine olympique intercommunale. Bien d'autres actions pourraient être citées, et je vous laisse les découvrir dans ce rapport.

La sécurité, la transition énergétique, le cadre de vie des habitants, l'appui aux communes continueront d'être nos priorités pour les années à venir.

Le déploiement du 100% LED s'est largement initié, avec plusieurs villes déjà intégralement couvertes et d'autres à venir en 2024. La préservation du cadre de vie et l'amélioration du service public rendu se sont également traduites par l'adoption du schéma directeur d'assainissement, avec un programme de travaux très importants durant 15 ans pour préserver la disponibilité et la qualité de l'eau et de nos milieux naturels.

Au quotidien, la sécurité des habitants est une préoccupation constante. Les agents de la police intercommunale ont ainsi joué un rôle remarquable lors des émeutes urbaines de l'été 2023, montrant leur rôle indispensable au sein des forces de sécurité.

L'année 2024 verra l'ouverture d'un nouvel équipement, Aquaval – Centre aquatique Alice Milliat, vitrine de l'agglomération et offrant toute la palette des activités nautiques, pour les jeunes et les adultes, pour la pratique familiale, loisirs ou plus sportive.

Tout cela n'aurait pas pu se faire sans l'engagement au quotidien de nos 400 agents, femmes et hommes engagés au service des habitants. La démarche de marque employeur lancée en 2023 a justement pour objectif de les accompagner dans leur épanouissement professionnel et de conforter l'attractivité de la communauté d'agglomération Val Parisis pour attirer les talents. Ces deux aspects sont des conditions indispensables pour rendre un service public de qualité.

Soyez assurés de la capacité et de l'engagement de l'agglomération, de ses élus et de ses agents à poursuivre ses défis pour 2024 et les années à venir.



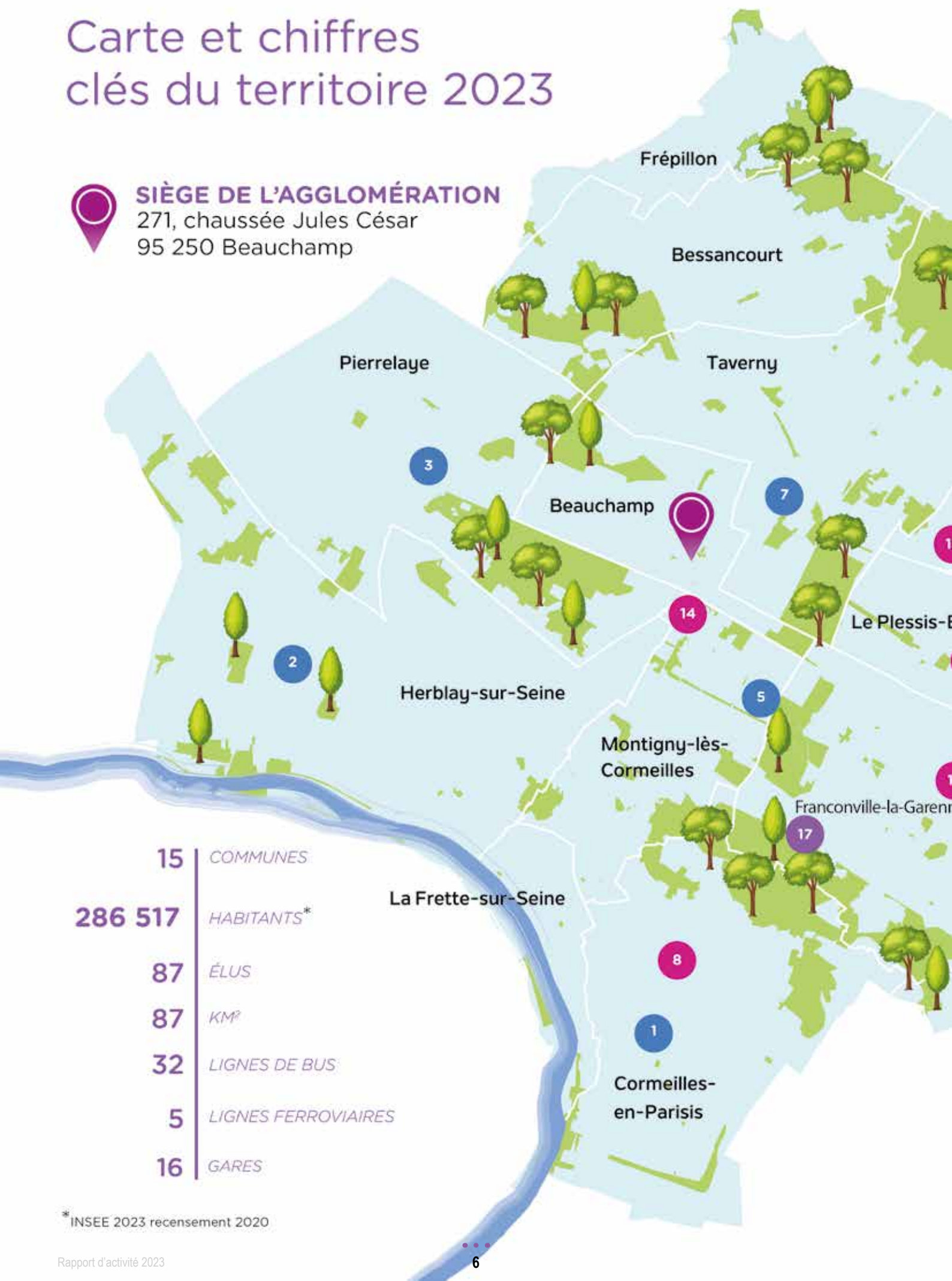
Yannick Boëdec,
Président
de la communauté
d'agglomération Val Parisis

Carte et chiffres clés du territoire 2023



SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION

271, chaussée Jules César
95 250 Beauchamp



15 COMMUNES

286 517 HABITANTS*

87 ÉLUS

87 KM²

32 LIGNES DE BUS

5 LIGNES FERROVIAIRES

16 GARES

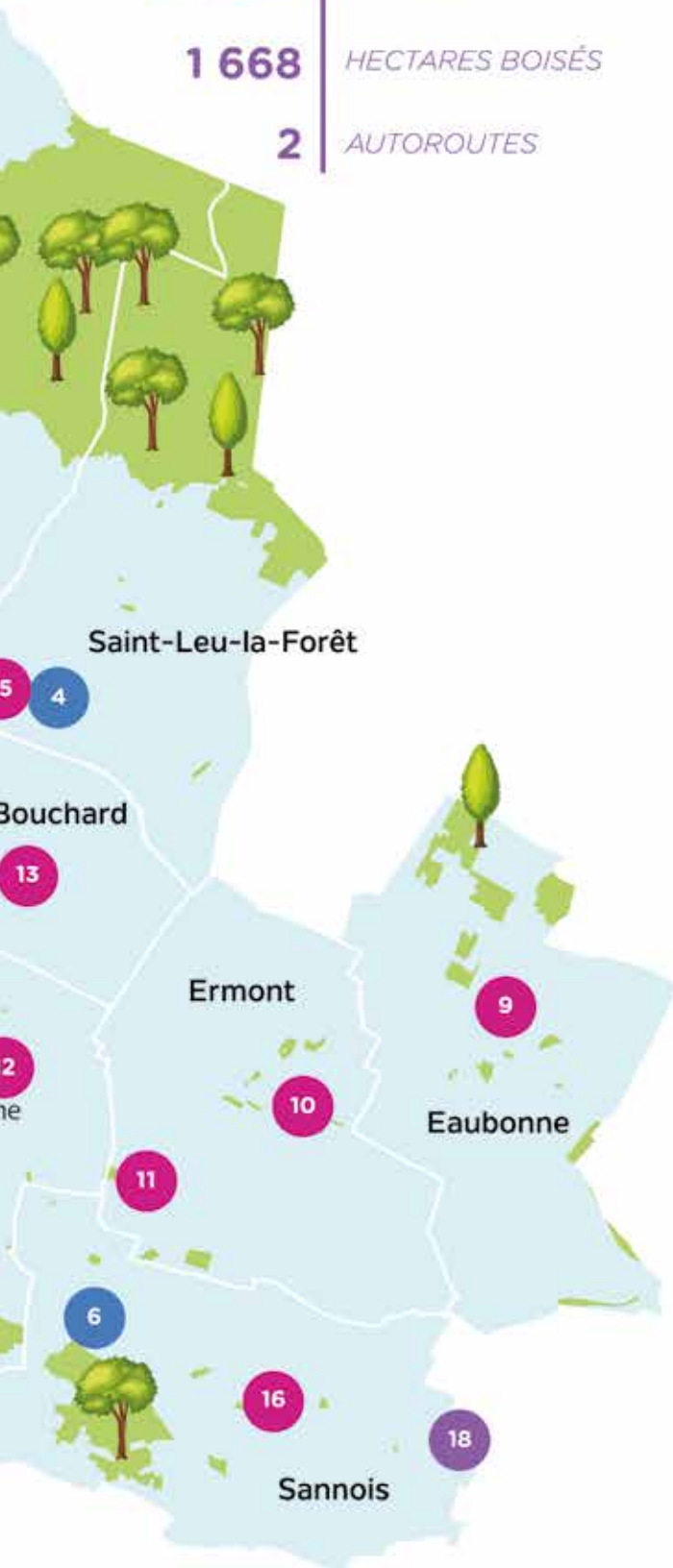
* INSEE 2023 recensement 2020

33 241 SOCIÉTÉS

67 404 EMPLOIS

1 668 HECTARES BOISÉS

2 AUTOROUTES



- 1 Les Océanides du Parisis**
28, rue Jean-Baptiste Carpeaux 95 240 Corneilles-en-Parisis
- 2 Les Grands Bains du Parisis**
1, rue François-Truffaut 95 220 Herblay
- 3 Les Nymphéas du Parisis**
14, chaussée Jules-César 95 480 Pierrelaye
- 4 Piscine intercommunale**
Avenue des Diablots 95 320 Saint-Leu-la-Forêt
- 5 Piscine intercommunale**
Rue Auguste-Renoir 95 370 Montigny-lès-Corneilles
- 6 Piscine Pierre-Williot**
5, rue du Bas des Conches 95 110 Sannois
- 7 Piscine intercommunale**
141, rue d'Herblay - Square Georges-Vallerey 95 150 Taverny
- 8 Médiathèque L'Éclipse**
3, avenue de la Libération 95 240 Corneilles-en-Parisis
- 9 Médiathèque Maurice-Genevoix**
Place du 11 novembre 95 600 Eaubonne
- 10 Médiathèque André-Malraux**
9, rue de la République 95 120 Ermont
- 11 Bibliothèque annexe André-Malraux**
9 bis, allée Jean-de-Florette 95 120 Ermont
- 12 Médiathèque Saint-Exupéry**
34, rue la Station 95 130 Franconville
- 13 Médiathèque Jean-d'Ormesson**
5, rue Pierre-Brossolette 95 130 Le Plessis-Bouchard
- 14 Bibliothèque Georges-Brassens**
Place de la Libération 95 370 Montigny-lès-Corneilles
- 15 Médiathèque Georges-Pompidou**
6, avenue des Diablots 95 320 Saint-Leu-la-Forêt
- 16 Médiathèque André-Cancelier**
Square Jules-Ferry 95 110 Sannois
- 17 Centre de supervision urbain**
16, rue Pierre Fossati 95 130 Franconville
- 18 Le Tremplin Val Parisis, Pépinière et incubateur d'entreprises**
2, esplanade de la Gare 95 110 Sannois

Le bureau > 14 vice-présidents et 8 conseillers délégués



Xavier MELKI
1^{er} Vice-président délégué aux Finances
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France



Xavier HAQUIN
2^{ème} Vice-président délégué à l'Économie, à l'Emploi et à la Formation
Maire d'Ermont
Conseiller départemental du Val-d'Oise délégué



Philippe ROULEAU
3^{ème} Vice-président délégué aux Transports et aux Mobilités douces
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise



Florence PORTELLI
4^{ème} Vice-présidente déléguée à la Santé et à la Solidarité
Maire de Taverny
Vice-présidente de la Région Île-de-France



Gérard LAMBERT-MOTTE
9^{ème} Vice-président délégué à l'Aménagement et au Tourisme
Maire du Plessis-Bouchard
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise



Sandra BILLET
10^{ème} Vice-présidente déléguée aux Travaux et à l'Assainissement
Maire de Saint-Leu-la-Forêt



Jean-Noël CARPENTIER
11^{ème} Vice-président délégué à la Politique de la ville
Maire de Montigny-lès-Cormeilles



Michel VALLADE
12^{ème} Vice-président délégué au Logement
Maire de Pierrelaye



Patrick BOULLÉ
Conseiller délégué au Budget
6^{ème} Adjoint au Maire de Franconville-la-Garenne



Philippe BARAT
Conseiller délégué à la Commande publique
1^{er} Adjoint au Maire d'Herblay-sur-Seine



Benoît BLANCHARD
Conseiller délégué à la Mutualisation
1^{er} Adjoint au Maire d'Ermont



Daniel PORTIER
Conseiller délégué à la Énergies renouvelables
7^{ème} Adjoint au Maire de Sannois

Les conseillers communautaires



Françoise NORDMANN
Maire de Beauchamp



Sylvia CERIANI
6^{ème} Adjointe au Maire de Beauchamp



Darine BOUADIS
5^{ème} Adjointe au Maire de Bessancourt



Gilbert AH-YU
2^{ème} Adjoint au Maire de Cormeilles-en-Parisis



Nathalie BAUDOÏN-CUSSET
3^{ème} Adjointe au Maire de Cormeilles-en-Parisis



Arnaud LARMURIER
Conseiller municipal de Cormeilles-en-Parisis



Pascal LAUGARO
Conseiller municipal de Cormeilles-en-Parisis



Zouina MENNAD
Conseillère municipale de Cormeilles-en-Parisis



Carole CHESNEAU
Conseillère municipale d'Ermont



Saliha DAHMANI
Conseillère municipale d'Ermont



Joëlle DUPUY
6^{ème} Adjointe au Maire d'Ermont



Youcef KHINACHE
Conseiller municipal d'Ermont



Didier LEDEUR
5^{ème} Adjoint au Maire d'Ermont



Marie-Christine CAVECCHI
1^{ère} Adjointe au Maire de Franconville
Présidente du Conseil départemental



Xavier DUBOURG
2^{ème} Adjoint au Maire de Franconville-la-Garenne



Henri FERNANDEZ
Conseiller municipal de Franconville-la-Garenne



Fatima MOUSSI
2^{ème} Adjointe au Maire d'Herblay-sur-Seine



Sarah NEROZZI BANFI
13^{ème} Adjointe au Maire d'Herblay-sur-Seine



Nadine PORCHEZ
3^{ème} Adjointe au Maire d'Herblay-sur-Seine



Jean-Charles RAMBOUR
4^{ème} Adjoint au Maire d'Herblay-sur-Seine



Johann ROS
6^{ème} Adjoint au Maire d'Herblay-sur-Seine



Nathalie JOLLY
1^{ère} Adjointe au Maire de La Frette-sur-Seine



Marie-Pierre JÉZÉQUEL
3^{ème} Adjointe au Maire de Le Plessis-Bouchard



Pierre LE BEL
2^{ème} Adjoint au Maire de Le Plessis-Bouchard



Jean-Michel DETAUVIER
4^{ème} Adjoint au Maire de Saint-Leu-la-Forêt



Aline ROGER
Conseillère municipale de Saint-Leu-la-Forêt



Stéphane ROUSSAKOVSKY
Conseiller municipal de Saint-Leu-la-Forêt



Nathalie CAPBLANC
Conseillère municipale de Sannois



Marie-Evelyne CHRISTIN
Conseillère municipale de Sannois



Laurent GORZA
3^{ème} Adjoint au Maire de Sannois



Célia JACQUET-LEGER
2^{ème} Adjointe au Maire de Sannois



Nicolas PONCHEL
Conseiller municipal de Sannois

Le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis



Yannick BOËDEC
Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis
Maire de Corneilles-en-Parisis
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise



Bernard JAMET
5^{ème} Vice-président délégué à la Sécurité
Maire de Sannois



Jean-Christophe POULET
6^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement durable
Maire de Bessancourt



Marie-José BEAULANDE
7^{ème} Vice-présidente déléguée à la Culture
Maire d'Eaubonne



Pascal SEIGNÉ
8^{ème} Vice-président délégué au Sport
3^{ème} Adjoint au Maire de Beauchamp



Philippe AUDEBERT
13^{ème} Vice-président délégué à la Communication et à l'Informatique
Maire de La Frette-sur-Seine



Bernard TAILLY
14^{ème} Vice-président délégué aux Transferts de compétences et au Réaménagement de la Plaine
5^{ème} Adjoint au Maire de Frépillon



Gilles GASSENBACH
Conseiller délégué aux Gens du voyage
8^{ème} Adjoint au Maire de Taverny



Jean AUBIN
Conseiller délégué à la Fibre optique
1^{er} Adjoint au Maire d'Eaubonne



Nicole LANASPRE
Conseillère déléguée à l'Éclairage public
1^{ère} Adjointe au Maire de Corneilles-en-Parisis
Conseillère régionale d'Île-de-France



Jacqueline HUCHIN
Conseillère déléguée au Règlement général sur la protection de données
2^{ème} Adjointe au Maire de Montigny-lès-Cormeilles



Camille CARON
4^{ème} Adjoint au Maire Eaubonne



Grégoire DUBLINEAU
Conseiller municipal Eaubonne



Bernard LE DUS
3^{ème} Adjoint au Maire Eaubonne



Christine MATTEI
2^{ème} Adjointe au Maire Eaubonne



Maryse MENEY
Conseillère municipale Eaubonne



Tom MORISSE
5^{ème} Adjoint au Maire Eaubonne



Céline CABOT
2^{ème} Adjointe au Maire Ermont



Carole CAUZARD
Conseillère municipale Ermont



Sophie FERREIRA
Conseillère municipale Franconville



Sabrina FORTUNATO
7^{ème} Adjointe au Maire Franconville



Franck GAILLARD
Conseiller municipal Franconville



Françoise GONZALEZ
Conseillère municipale Franconville



Étienne LE BÉCHEC
11^{ème} Adjointe au Maire Franconville



Marc SCHWEITZER
Conseiller municipal Franconville



Jean-François DUPLAND
Conseiller municipal Herblay-sur-Seine



Evelyne LARGENTON
5^{ème} Adjointe au Maire Herblay-sur-Seine



Miloud GOUAL
5^{ème} Adjoint au Maire Montigny-lès-Cormeilles



Stéphane LARTIGUE
Conseiller municipal Montigny-lès-Cormeilles



Modeste MARGUES
Conseiller municipal Montigny-lès-Cormeilles



Cécile RILHAC
Conseillère municipale Montigny-lès-Cormeilles
Députée



Annie TOUSSAINT
10^{ème} Adjointe au Maire Montigny-lès-Cormeilles



Eric BOSC
Conseiller municipal Pierrelaye



Marie-Françoise JOLLY
6^{ème} Adjointe au Maire Pierrelaye



Monique BAQUIN
Conseillère municipale Saint-Leu-la-Forêt



Frédéric PURGAL
9^{ème} Adjoint au Maire Sannois



Laurence TROUZIER-ÉVÈQUE
4^{ème} Adjointe au Maire Sannois



Laetitia BOISSEAU-STAL
3^{ème} Adjointe au Maire Taverny
Vice-présidente du Conseil départemental



Thomas COTTINET
Conseiller municipal Taverny



Carole FAIDHERBE
1^{ère} Adjointe au Maire Taverny



Nicolas KOWBASIUK
2^{ème} Adjoint au Maire Taverny



Paul MAUGIS
Conseiller municipal Taverny



Lucie MICCOLI
5^{ème} Adjointe au Maire Taverny

ÉLUS

Instances communautaires

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026



Création d'une nouvelle instance : la conférence des maires

Dans le cadre de la nouvelle mandature, **9 commissions communautaires thématiques permanentes** ont été créées lors de la première séance d'installation du conseil communautaire :

- Commission finances
- Commission économie, emploi et formation
- Commission transports et mobilités douces
- Commission sécurité
- Commission santé et solidarité
- Commission politique de la ville et logement
- Commission culture et sport
- Commission aménagement, environnement et tourisme
- Commission travaux et assainissement

Les autres commissions :

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Commission d'appel d'offres (CAO)
- Commission intercommunale de délégation de service public (CIDSP)
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- Commission consultative intercommunale des services publics locaux (CCISPL)
- Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)

Les commissions sont destinées à préparer les délibérations du Bureau et du Conseil communautaires. Leurs membres travaillent et émettent des avis sur les actions et les projets à mener. Des propositions peuvent y être formulées mais l'Assemblée délibérante reste la seule compétente pour régler les affaires de l'agglomération.

Le bureau communautaire est composé du président, de 14 vice-présidents et de 8 conseillers communautaires délégués. Il exerce une fonction délibérative dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation du conseil communautaire. Il exerce une fonction consultative en examinant les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil communautaire.

D'une manière générale, le bureau communautaire se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire relevant des compétences de la communauté d'agglomération.



Une conférence des maires est obligatoirement créée lorsque le bureau communautaire ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres de la communauté d'agglomération. Cette situation s'est présentée dans le cadre de cette nouvelle mandature pour les communes de Beauchamp et Frépillon.

La communauté d'agglomération Val Parisis a donc mis en place cette instance. Elle est présidée par le président de la communauté d'agglomération et est composée des maires des communes membres.

Elle est l'organe d'orientation stratégique de la communauté d'agglomération. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. La conférence donne un avis sur des dossiers stratégiques de la communauté d'agglomération. Elle travaille à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire communautaire. Elle partage l'information et échange sur les enjeux actuels et à venir du territoire. Chaque maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

Le conseil communautaire, composé de 87 conseillers communautaires, issus des 15 communes membres, est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées et figurant dans les statuts. La communauté d'agglomération exerce 10 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 11 compétences facultatives.

La charte de l'élu

La loi du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Elle crée une charte de l'élu local qui fixe les principes déontologiques à respecter dans l'exercice de ces fonctions.

Cette charte a été adoptée lors de la séance du conseil d'installation des conseillers communautaires.

La dématérialisation des échanges et information des élus

La plateforme de dématérialisation est un service dématérialisé des convocations aux conseils, bureaux et commissions communautaires. Il est accessible via un portail web ou par une application via la tablette. Les élus disposent de tablettes mises à disposition par la communauté d'agglomération ou sa commune. Il permet de réduire le temps de gestion des convocations et de mettre à disposition des élus les documents nécessaires à l'exercice de leur mandat dans une seule application dotée d'outils spécifiques. Il est ergonomique, complet et simple d'utilisation. Il est également utilisé pour la diffusion des comptes-rendus des instances communautaires auprès des élus communautaires et municipaux. C'est la nouveauté en 2020, la communauté d'agglomération est tenue d'informer l'ensemble des conseillers municipaux des affaires inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Une fois connecté à son espace dédié, l'élu peut consulter simplement tous ses documents de convocations et/ou rapports, pièces jointes, comptes rendus et confirmer sa présence ou donner procuration. De plus, une fois téléchargés sur la tablette, les documents sont disponibles hors connexion.

Instances

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026



En 2021, les instances communautaires consultatives et délibératives se sont réunies pour élaborer et valider les projets de la communauté d'agglomération Val Parisis et ainsi permettre leurs mises en œuvre. À cette occasion, le pacte de gouvernance et le projet de territoire ont été approuvés par les élus communautaires.

Le pacte de gouvernance

Les nouvelles perspectives esquissées par les travaux du projet de territoire, ainsi que les évolutions du cadre réglementaire, ont conduit les élus communautaires à renouveler les termes du Pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération Val Parisis. Ce pacte de gouvernance traduit avant tout la qualité de la relation entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, et garantit l'association des maires et des communes à la prise de décision intercommunale. Faisant sien des principes fondateurs de la charte politique de 2015 et en instaurant des outils variés de concertation et de prise de décision, ce pacte de gouvernance traduit l'affirmation de plusieurs objectifs :

- Garantir la pleine association des villes, des maires et des conseils municipaux aux décisions de la communauté d'agglomération, en tant qu'échelons premiers de proximité et de relations avec les habitants,
- Définir les modalités de fonctionnement et de décision de la communauté d'agglomération, à la fois pour ses compétences propres et pour son appui aux villes dans l'exercice de leurs missions,
- Convenir de manière partagée du rôle et de la place des instances de pilotage de la communauté d'agglomération,
- Etablir un principe de solidarité financière entre les communes membres.

Le mandat 2020-2026 doit être l'occasion de conforter ces principes en répondant aux objectifs suivants :

- Doter la communauté d'agglomération d'un projet de territoire, socle des ambitions partagées de l'agglomération et des villes pour les habitants,
- Stabiliser le périmètre des compétences pour se consacrer à l'amélioration et l'optimisation de leur exercice,
- Évaluer l'exercice des différentes compétences, en termes d'efficacité, d'efficience et de qualité de service,
- Renforcer le rôle d'appui de la communauté d'agglomération Val Parisis auprès des villes : ingénierie, mutualisation, achats communs, solidarité financière..., en respectant les choix de ces dernières,
- Consolider l'organisation interne de l'agglomération et les modalités de travail avec les villes et la société civile.

Ce pacte de gouvernance s'inscrit donc comme un outil à la poursuite de ces objectifs. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 12 avril 2021.



Le projet de territoire

Aux côtés des communes, la communauté d'agglomération Val Parisis joue un rôle majeur en faveur des habitants du territoire, que ce soit en matière de cadre de vie et d'environnement, de transports et de mobilité, de sécurité, de cohésion sociale, d'accès aux équipements de loisirs, d'énergies renouvelables et bien d'autres domaines encore. Afin de conforter toutes ces interventions et d'en renforcer la pertinence et l'efficacité, la collectivité a décidé en 2019 de mener une démarche d'élaboration de son projet de territoire. Ce document a vocation, à travers un diagnostic partagé du territoire, à déterminer les objectifs à suivre et les actions à mener pour influencer positivement sur les conditions de vie des habitants. Il doit être le document socle de toutes les politiques sectorielles menées par l'agglomération et la feuille

de route des élus et des services. Trois grands axes ont été identifiés : un territoire dynamique au cadre de vie préservé, un territoire sûr et solidaire et une agglomération exemplaire dans ses pratiques et ses actions. Pour chacun de ces axes, des orientations stratégiques et des actions ont été déterminées, ainsi que des indicateurs d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité. Ces éléments ont également fait l'objet d'une traduction budgétaire, pour s'assurer de leur réalisme et de leur soutenabilité.

Ce projet de territoire devra désormais être mis en œuvre tout au long de la période 2021-2030. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 28 juin 2021.

Compétences



Compétences obligatoires

1) En matière de développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Actions en faveur de l'emploi et de la formation : structuration d'un service emploi intercommunal avec des relais de proximité dans les communes permettant un déploiement d'actions en faveur de l'emploi et de la formation équivalent sur l'ensemble du territoire.

2) En matière d'aménagement de l'espace : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

3) En matière d'équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) En matière de politique de la ville : Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, notamment en matière de vidéo protection ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5) En matière d'accueil des gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

6) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

7) En matière de GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations à l'échelle des bassins versants du territoire communautaire, conformément aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa 1)
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, navigable ou pas, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès hydrauliques (alinéa 2),
- Défense contre les inondations (alinéa 5),
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa 8).

8) Eau ;

9) Assainissement ;

10) Gestion des eaux pluviales urbaines ;

Compétences supplémentaires

1) **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;**

2) **Action sociale d'intérêt communautaire ;**

3) **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :** la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau ; la lutte contre les nuisances sonores ; le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; la lutte contre les graffitis ; la lutte contre les nuisances olfactives industrielles ; les actions de sensibilisation et d'animation sur le thème du développement durable ; la conduite d'actions en faveur de l'entretien des espaces verts , du patrimoine arboré et des coulées vertes à vocation communautaire ; l'entretien et la gestion en vue de l'ouverture au public de ceux des bassins de retenue à vocation communautaire ; la préservation et l'aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire de l'agglomération contribuant à une ceinture verte dans le sud du département du Val d'Oise : Buttes du Parisis, Bois de Boissy et des Aulnaies, coulées vertes à vocation intercommunale ; la participation à la gestion domaniale de la forêt de Montmorency, pour la partie située sur le périmètre de l'EPCI, afin de veiller à sa préservation, à sa gestion durable, au concours du gestionnaire à la défense contre les inondations, en lien avec la compétence GEMAPI ; la participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt,

4) **Contribution à la transition écologique et énergétique :** PCAET ; création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ; développement des énergies renouvelables et de récupération.

5) **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire :** Bibliothèques : Elaboration et mise en œuvre, en partenariat avec les villes et dans le respect des spécificités, de la Politique de la Lecture Publique ; Musique et danse : Facilitation de l'accès à ces disciplines / coordination et développement des pratiques communales et intercommunales s'y rapportant ; Théâtre : renforcement du pôle théâtral dans sa vocation intercommunale ;

6) **Organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale et respectant le cadre défini par la communauté ;**

7) **Elaboration du règlement local de publicité intercommunal ;**

8) **Elaboration et développement de réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement numérique ;**

9) **Eclairage public :** aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public ne nécessitant pas une mise en conformité avec les principes de développement durable, y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du territoire de la communauté ;

10) **Opérations d'aménagement :**

- Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et constitution de réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques et commerciales dans les ZAE communautaires, en accord avec les communes concernées et en conformité avec le PLU en vigueur,

- L'entretien et l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Corneilles-en-Parisis, Ermont (Gare du Gros Noyer Saint Prix), Herblay, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye, Sannois et Taverny).

11) **Etudes de transport et d'infrastructures :** Toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l'offre de transport ou les infrastructures routières structurantes ;

12) **Création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire (Corneilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay et Montigny-lès-Corneilles) ;**

13) **Modes doux :** Création, aménagement et entretien des itinéraires cyclables structurants et déploiement de services dédiés au vélo, définis au Plan Vélo.







PARTIE 1

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

116

km de voies cyclables aménagées

7

gares équipées d'une consigne Parking Vélos Ile-de-France Mobilités sécurisée

138 340

en euros, le fonds de concours vélo accordés aux communes

2 797 262

en euros, le participation de Val Parisis au financement du réseau de bus, aux côtés d'Île-de-France Mobilités

381 927

départs de bus depuis les gares routières intercommunales

Transport et mobilité



2023, développement du Plan vélo intercommunal

Fin 2023, Île-de-France Mobilités (IDFM) a attribué la délégation de service public du réseau de bus proposant pour 2025 un réseau modernisé exploité par Lacroix-Savac. Au préalable, un premier diagnostic des points d'arrêt et une réhabilitation des bornes d'informations voyageurs ont été effectués et les discussions avec IDFM sur le transfert de gestion des éco-stations bus de Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine et Montigny-lès-Cormeilles engagées. Le CitéVal Franconville a été reconduit et une étude d'opportunité d'un transport à la demande sur Bessancourt, Taverny, Saint-Leu-la-Forêt a été transmise à IDFM pour suite à donner.

L'étude de réaménagement de l'éco-station bus d'Ermont-Eaubonne

s'est poursuivie, avec l'objectif d'aménagements urbains, de favoriser les mobilités actives et de fluidifier la circulation.

En matière de politique cyclable, plusieurs études sont à mentionner : l'aménagement de la 3^{ème} section de la chaussée Jules César, la création d'une voie verte Saint-Leu-la-Forêt - Le Plessis-Bouchard ainsi que la coordination du projet de mise en continuité de la liaison cyclable Bessancourt-Taverny.

Les ateliers de réparation en gares d'Ermont-Eaubonne, Franconville-la-Garenne, Herblay-sur-Seine ont trouvé leur public.

Les travaux de la consigne vélo de la gare de La Frette - Montigny se sont poursuivis. La consigne communale d'Ermont a été rachetée et son réaménagement

lancé en vue d'une labellisation. L'équipement en stationnement des sites communautaires (piscines, médiathèques) a été finalisé.

La gestion des Parkings Vélos a été à nouveau confiée à Lacroix tandis que celle des parkings communautaires était attribuée à Facility Park et celle des bornes de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) était transférée au SIGEIF.

Le parking de la gare de Montigny-lès-Cormeilles a rouvert après une réhabilitation suite à l'incendie criminel de décembre 2022.

Un schéma directeur d'implantation de nouvelles bornes publiques de recharge pour véhicules électriques a été lancé, afin de doter le territoire de nouvelles bornes d'ici 2028. ●



2024, mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public des bus

L'année 2024 sera celle de la mise en œuvre de la délégation de service public des bus de Val Parisis, nécessitant la finalisation d'une convention liant la communauté d'agglomération et Île-de-France Mobilités et de conventions de transfert de gestion des éco-stations bus de Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine et Montigny-lès-Cormeilles. Les nouvelles lignes entreront en vigueur en août 2025.

Des études et travaux d'aménagement des nouveaux points d'arrêt et terminus, le réaménagement des éco-stations bus de Bessancourt, Franconville-la-Garenne, Sannois, Saint-Leu-La-Forêt seront engagés, en préparation de la mise en œuvre du nouveau réseau en 2025.

Le schéma de référence de la gare d'Ermont-Eaubonne devra être approuvé par l'ensemble des partenaires tant sur les principes d'aménagement que sur les aspects financiers. Des premiers aménagements (enfouissement des containers poubelles, remise à niveau de certains équipements, fresque urbaine...) seront réalisés. Le marché de gestion sera relancé avec une extension du champ d'intervention du futur délégataire.

Le plan vélo, couvrant une période 2019-2025, fera l'objet d'une actualisation au-delà du seul programme d'actions.

Dans le cadre du programme en cours, seront lancées pour la chaussée Jules César une étude d'aménagement d'une infrastructure cyclable sur la section "Bois de Boissy", et une étude et des travaux sur la section "Plaine agricole" (Le Plessis Bouchard / Franconville).

Des études et travaux sont également prévus sur les voies vertes Saint-Leu-la-Forêt – Le Plessis-Bouchard, qui permettra notamment un accès à la piscine AquaVal. Les travaux de la passerelle de la future marina de Cormeilles-en-Parisis, dans le cadre de la V33, seront lancés.

Diverses actions seront poursuivies ou lancées : ateliers de réparation en gares d'Ermont-Eaubonne, Herblay-sur-Seine et Montigny-lès-Cormeilles et aide à l'achat de vélos électriques à hauteur de 100€ en complément de celle d'Île-de-France Mobilités.

L'ouverture des Parkings Vélos de La Frette-sur-Seine et Ermont-Eaubonne sera effective. Les travaux pour celles à venir pour les gares de Taverny, Beauchamp, Franconville-Le Plessis-Bouchard (secteur nord) seront lancés. Des études d'aménagement pour les consignes à vélos des gares de Franconville-Le Plessis-Bouchard (secteur sud) et Sannois seront initiées. La sécurisation des consignes par vidéosurveillance sera mise en place.

Une réflexion sur le mode de gestion le plus approprié pour les parkings communautaires sera engagée, de même que les travaux en vue de l'amélioration significative du bâti et des services du parking de la gare de Montigny-Beauchamp.

Enfin, le schéma directeur d'implantation de nouvelles bornes IRVE devra être finalisé pour déterminer l'implantation des futures bornes sur la période 2025-2028.●

27 947

points lumineux,
404 armoires basse
tension, 6 postes
haute tension

163

carrefours de feux
tricolores

1 201

signalements traités
en 2023

1 669

coffrets, 198 mâts
et 719 crosses remplacés
en 2023

2 772

lanternes passées
en LED en 2023
soit 10,16% du parc

Éclairage public



2023, démarrage de l'opération 100% LED

Dans son programme initial, l'agglomération visait une réduction de 45% des consommations énergétique à horizon 2029. L'inflation des prix de l'énergie en 2022 et 2023 a conduit Val Parisis à renforcer sa stratégie dans le cadre du déploiement de la technologie LED.

Il a été décidé d'accélérer la rénovation de l'intégralité du patrimoine sur une période de 3 ans, ce qui représente 16 617 lanternes.

C'est ainsi que depuis le mois d'octobre 2023 la commune de Bessancourt, avec 1 064 points lumineux, est devenue la première commune du territoire à être équipé en 100%

LED, ce qui lui permet de baisser sa consommation de 245 MWh, soit une économie de 70%. Sannois, deuxième commune équipée, avec près de 1 900 lanternes remplacées, enregistre de son côté une baisse de 40% de sa consommation énergétique.

À la suite du contexte particulièrement propice aux actes de vandalisme, il a été décidé de rallumer l'éclairage public de toutes les communes entre le 28 juin et le 20 juillet 2023, ce qui n'a eu que très peu d'impact sur les économies d'énergie, la période d'allumage étant l'une des plus courtes à cette période de l'année.

La commune de Frépillon, équipée de 585 points lumineux dont 100 en LED a intégré le réseau d'éclairage public

de l'agglomération au 1^{er} juillet 2023. Les 485 lanternes seront remplacées par des LED à l'issue du 1^{er} trimestre de l'année 2024.

Montigny-lès-Cormeilles a pu bénéficier en 2023 de l'accompagnement de Val Parisis pour son opération d'enfouissement de réseau : 28 candélabres sont ainsi venus se substituer aux anciens poteaux électriques en béton.

La communauté d'agglomération a également accompagné d'autres communes dans la réfection de leur matériel d'éclairage public dans le cadre de la rénovation ou la création de voirie : Sannois, Herblay-sur-Seine, Taverny, Bessancourt, Franconville-la-Garenne et Saint-Leu-la-Forêt. ●



2024, de nouveaux engagements pour plus de sobriété énergétique

Deux nouvelles communes ont transféré la compétence éclairage public au 1^{er} janvier 2024 : Eaubonne et Ermont.

Au niveau du volet sécurité, 52 mâts seront remplacés ainsi que 1 846 crosses. Il est aussi prévu de remplacer plus de 10 000 lanternes sur le territoire.

Concernant les mises aux normes, 997 appareils de coupure obsolètes logés dans les trappes des candélabres seront remplacés par des dispositifs de sécurité étanche et répondant aux critères de sécurité en vigueur aujourd'hui.

Cinq communes passeront au 100% LED en 2024 : Herblay-sur-Seine en juin, Franconville-la-Garenne en septembre,

Corneilles-en-Parisis, Montigny-lès-Cormeilles et Taverny en décembre.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la communauté d'agglomération, des abaissements de puissance sont prévus afin d'optimiser la consommation : 60% d'abaissement entre 22h et minuit puis 80% d'abaissement entre minuit et 5h du matin.

Par ailleurs, pour une meilleure préservation de la biodiversité, une température de couleur basse a été retenue.

Le pré-équipement en télégestion permettra, dans un second temps, de maintenir une coupure nocturne dans les périmètres définis par la trame noire. Les lanternes seront pré-équipées de connecteurs. La lumière pourra ainsi être ajustée à distance. ●

5 898

de teqCO² émises par l'action des services de Val Parisis soit l'équivalent de 9 allers/retours Paris New-York par agent

707

en kteqCO² en 2019 (-3,7% par rapport à 2015)

371

hectares de la forêt domaniale de Montmorency se trouvent sur le territoire de la communauté d'agglomération

36

en pourcentage, des repas servis dans les cantines scolaires municipales vont plus loin que les obligations légales en matière d'alimentation durable

22

le nombre d'actions du Plan Climat Air énergie Territorial Val Parisis

Environnement et transition écologique



2023, adoption du Plan Climat

Val Parisis a adopté en avril 2023 son Plan Climat Air Énergie Territorial, programme d'actions pour les 6 prochaines années visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, à adapter le territoire pour protéger les habitants des effets du changement climatique et à faire de la transformation écologique un levier d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité.

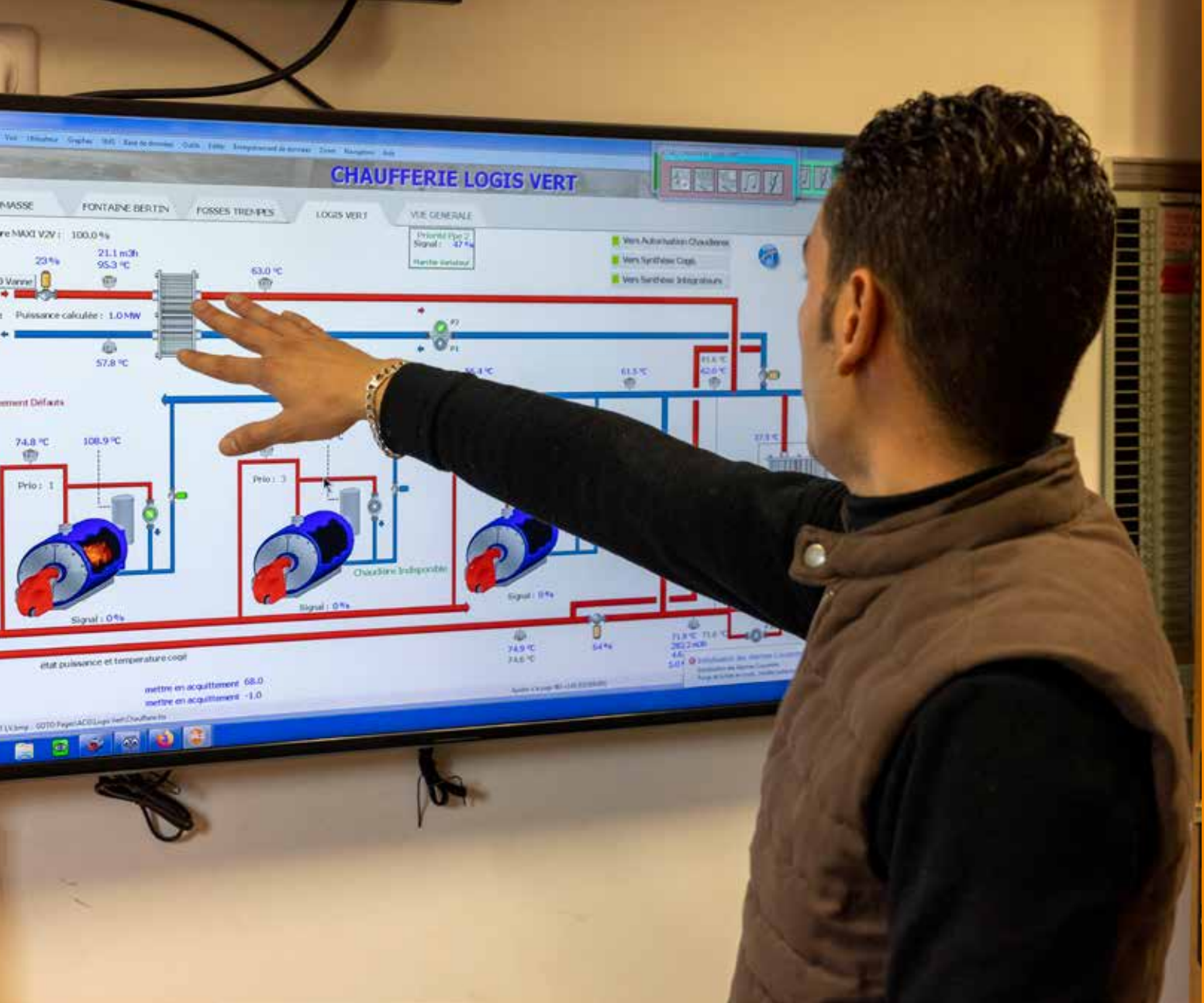
La communauté d'agglomération a pris la compétence énergies renouvelables au 1^{er} janvier 2023. Les réseaux de chaleur de Sannois-Ermont-Franconville et de Taverny sont désormais gérés par Val Parisis. En parallèle, le lancement du Schéma Directeur des Énergies Territorial a été fait et l'étude aboutira fin 2024.

Ce schéma permettra d'une part d'identifier les projets à mener pour étendre et rendre plus verts les réseaux de chaleur existants, et de définir les potentiels de développement des autres types d'énergies renouvelables hors réseaux de chaleur (photovoltaïque, méthanisation...).

Val Parisis souhaite développer un pôle agricole de proximité en partenariat avec les communes de Bessancourt, Le Plessis-Bouchard et Taverny. En 2023, une rencontre avec les agriculteurs du territoire s'est tenue et un partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Île de France a été conclu, afin de mettre en place un dialogue de qualité pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement et envisager des actions pour un approvisionnement local.

Dans le cadre du partenariat entre Val Parisis, le SIARE et le SMSO, les travaux pour la reprise des berges suite à leur effondrement à la Frette-sur-Seine (quartier Saint-Nicolas) sont finalisés. Se poursuivent les études portant sur les berges de Seine à Herblay-sur-Seine en vue de leur confortement et de la création, dans le secteur inhabité, d'une forêt alluviale ainsi que sur le ru de Liesse pour sa renaturation à Pierrelaye.

Une nouvelle convention de partenariat triennale a été signée avec Île-de-France Nature, qui permet à cet établissement régional de poursuivre sa politique de réhabilitation écologique des bois ouverts au public comme le Bois des Aulnaies, et même d'ouverture au public de nouvelles parcelles, par exemple Chabrand-Thibaut à Corneilles-en-Parisis. ●



2024, réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le bilan carbone de la collectivité a été effectué. En 2022, pour assurer le fonctionnement de ses services, Val Parisis a émis 5898 tonnes de CO². Le bilan des émissions de gaz à effet de serre comprend également un plan de transition pour définir l'objectif de réduction des émissions et les actions qui permettent de l'atteindre. Ce plan est en cours d'élaboration et sera présenté au vote du conseil communautaire au 1^{er} semestre 2024. Il comprendra des actions pour réduire les consommations d'énergie des bâtiments gérés par Val Parisis, réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux marchés publics et aux déplacements des agents.

Une étude sera conduite en 2024 pour identifier où se trouvent les îlots de chaleur urbain. Cette cartographie sera un outil pour Val Parisis et les communes pour aménager l'espace public afin de réduire le phénomène des îlots de chaleur, renforcer des îlots de fraîcheur et ainsi rendre le territoire moins vulnérable au changement climatique et protéger les habitants.

Val Parisis a conclu un partenariat avec l'ADEME (le contrat d'objectif territorial) dans lequel un plan d'action Economie circulaire doit être élaboré d'ici le mois de juin. Les élus et agents de Val Parisis vont donc travailler pour définir des

actions permettant aux habitants et aux entreprises du territoire de mieux consommer, mieux recycler, favoriser le réemploi et la réutilisation.

En 2024, Val Parisis signe un nouveau partenariat avec le Département du Val d'Oise, l'Office National des Forêts et les 4 autres communautés d'agglomération autour des forêts de Montmorency, de l'Isle-Adam et de Carnelle. Ce partenariat doit permettre d'améliorer l'accueil du public tout en mettant en place des actions de préservation de la biodiversité au cœur des forêts.

Val Parisis a un partenariat avec la SNCF pour étudier les points noirs du bruit ferroviaire sur les communes de Corneilles-en-Parisis, Ermont, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine et Sannois. A la suite des études, la SNCF définira un programme de travaux (isolation des logements, murs antibruit...) permettant de protéger les habitants du bruit. De plus, conformément à la législation européenne, le Conseil communautaire étudiera les cartes stratégiques du bruit portant sur le bruit routier, ferroviaire et aérien. Sans modification de la méthode de prise en compte du bruit aérien, Val Parisis s'oppose aux cartographies initialement proposées et continuera à interpeler l'Etat et Aéroports de Paris en vue de réduire les nuisances aériennes. ●

1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

2

opérateurs désignés dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt

3

pôles gare en études

10

hôtels soit 997 chambres, dont 5 hôtels classés

3

hébergements classés Gites de France ou Clévacances

170 000

en euros, estimés de taxe de séjour en 2023 pour 152 500 nuitées

Aménagement et tourisme



2023, adoption du schéma directeur du tourisme

Même si l'aménagement est souvent synonyme de temps long, de nombreux dossiers progressent. Il en va ainsi des pôles gare de Pierrelaye, dont l'étude de faisabilité est achevée, et de Sannois, en voie de finalisation. À proximité de celui-ci, l'esplanade de la gare, à vocation économique, continue de préparer sa mue, au travers d'un partenariat exigeant et puissant avec la Métropole du Grand Paris, tandis que les efforts s'accroissent sur l'axe économique constitué de la RD14, en particulier pour accompagner la future requalification par le Département du Val d'Oise du carrefour de la Patte d'Oie. À Herblay-sur-Seine, le projet porté par le promoteur Strauss doit être accompagné d'importantes interventions publiques et du partenaire foncier l'EPFIF. À Montigny-

lès-Cormeilles, une DUP « réserve foncière » est en préparation dans le secteur Marceau Colin et à Pierrelaye dans le secteur des Primevères.

L'année 2023 aura été celle d'un travail partenarial avec la région Île-de-France sur l'avant-projet de SDRIF-E, pour veiller à la préservation des intérêts de chacune des 15 communes. Des appels à manifestation d'intérêt (AMI), initiés par la communauté d'agglomération, ont permis de sélectionner des opérateurs, pour la requalification des parcs d'activités des Métiers à Ermont et les Primoux à Herblay-sur-Seine.

Le renforcement des moyens dévolus aux dossiers fonciers et aux déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans les parcs d'activités a permis de faire face à un nombre important d'enjeux, toujours plus complexes, et essentiels quand les terrains manquent.

Avec l'adoption du schéma directeur du tourisme, l'année 2023 est celle de la montée en puissance de la compétence. Une nouvelle convention a été signée pour le fort de Cormeilles et ses 9 000 visiteurs annuels, avec Île-de-France Nature, la ville de Cormeilles-en-Parisis et l'association des Amis du Fort. Une carte touristique de l'agglomération et une édition spéciale du Petit futé sont en cours de préparation. Un parcours inédit de marche est en projet entre Ermont et Eaubonne. Des panneaux d'accueil des touristes en gares de Saint-Leu la Forêt et La Frette-sur-Seine sont en réflexion. A l'échelle pluriannuelle, l'aventure du salon gastronomique Le Goût du Terroir Val Paris se poursuit, tout comme celle de la promotion de « La Seine à vélo ».

Du côté des recettes, un effort a été mené s'agissant de la taxe de séjour, notamment avec l'enregistrement des meublés touristiques. ●



2024, vers la requalification de plusieurs parcs d'activités

L'étude de faisabilité du pôle gare de Taverny est initiée ainsi que d'autres dossiers, en particulier la requalification en plusieurs phases de la ZI Ouest à Beauchamp, en partenariat avec la commune et les entreprises présentes sur le site. Dans le même temps, une réflexion d'ensemble est menée autour du site du futur siège de Val Parisis sur le secteur du triangle de Pierrelaye partagé avec le SMAPP, le SIARE et le Département du Val d'Oise.

Le Croissant économique ouest étant une priorité évidente de la communauté d'agglomération, des réflexions préparatoires sont également initiées en ce qui concerne la zone d'activités du Parc à Bessancourt et celle du Chêne Bocquet à Taverny.

Côté foncier, les parcelles d'assiette du futur siège font l'objet d'une négociation serrée et, parmi d'autres sujets, le parking de

Pierrelaye à Montigny-Beauchamp sera acquis dans l'année.

L'année 2024 verra l'aboutissement des projets précédemment initiés en 2023, qu'il s'agisse du Petit Futé spécial Val Parisis, de la carte touristique, des premiers panneaux d'accueil touristique ou des parcours inédits entre les communes.

Alors que d'importants travaux ont lieu au fort de Cormeilles, à l'initiative d'Île-de-France Nature et de la Fondation du Patrimoine, un projet est en réflexion pour la caponnière de gorge qui va être entièrement réhabilitée. Un catalogue des lieux de tournage est en cours d'élaboration en partenariat avec le Département du Val d'Oise, en vue d'une participation au Salon des tournages franciliens en 2025.

Sans oublier la forêt de Montmorency - et sa gare de référence, Saint-Leu la Forêt - qui fait l'objet d'un partenariat renforcé avec l'Office national des forêts. ●

33

opérations importantes pour un montant total de 7,8 millions d'euros en 2023

912

kilomètres de réseaux

37

postes de relevages

57 400

branchements

3 871

contrôles de conformités des installations privées en 2023, dont 26 % non-conformes

Assainissement



2023, les premiers résultats du schéma directeur d'assainissement

Le Schéma directeur de l'assainissement vise à maintenir en bon état le réseau, à préserver le milieu naturel et à limiter la consommation de ressources pour le transport et le traitement des eaux usées. Un diagnostic complet de l'état structurel et fonctionnel de l'ensemble des réseaux et ouvrages a été réalisé entre février 2021 et novembre 2023 afin de prendre en compte l'évolution de l'aménagement du territoire et établir un programme pluriannuel de travaux.

Le déroulé de ce diagnostic a suivi plusieurs étapes : analyse du contexte général et des données d'entrée, diagnostic de la vétusté et du bon fonctionnement des installations, investigations pour optimiser la gestion et le fonctionnement, définition d'un programme pluriannuel de travaux et mise en œuvre du volet réglementaire.

Les résultats ont permis d'établir un programme pluriannuel de travaux de 188 millions d'euros, réparti en trois grands axes : résorber la vétusté des réseaux et ouvrages pour 145 millions d'euros, développer les réseaux séparatifs et le maillage des réseaux eaux pluviales pour 40 millions

d'euros et étendre les réseaux d'assainissement collectif aux zones non desservies potentiellement raccordables pour 3 millions d'euros. Ce programme, selon les choix définitifs du mode de financement, pourra être réalisé sur une période de 15 ans, avec un montant annuel d'investissement de 12 millions d'euros.

En parallèle, tout au long de l'année 2023, Val Parisis a réalisé, dans le cadre de la lutte contre les inondations et la pollution et pour l'entretien du patrimoine et pour un montant global de 7,5 millions d'euros, des travaux de réhabilitation, d'extension et de redimensionnement des collecteurs. ●



2024, continuité des démarches environnementales

Dans la continuité des démarches environnementales entreprises depuis la prise de compétence assainissement, Val Parisis intensifie les mesures destinées à la protection du milieu naturel.

Le programme pluriannuel de travaux préconisé par le schéma directeur a établi 3 niveaux de priorité selon la vétusté des ouvrages. La première a d'ores et déjà fait l'objet d'une première programmation sur l'année 2024 pour un montant de 11 millions d'euros.

Les priorités 2 et 3 feront l'objet d'une analyse en coordination avec les villes et leurs plans pluriannuels de travaux.

Les actions préconisées par l'étude de recherche de substances dangereuses, réalisée en 2022 et en 2023, font actuellement l'objet d'une analyse commune par le service public d'assainissement francilien (SIAAP) et les différents maîtres d'ouvrage de l'assainissement. Les résultats du groupe commun de travail pourront donc être transformés en actions concrètes dès le second semestre 2024.

La mise en conformité des branchements étant une priorité tant à échelle intercommunale que francilienne, la multiplication des campagnes de contrôles inopinés sur les secteurs sensibles (400 en 2023), le renforcement du contrôle et du suivi des sites rejetant des eaux usées non domestiques (industriels, artisans, métiers de bouches, garagistes, laveries...) (36 en 2023) vont donc monter en puissance.

Le Schéma directeur de l'assainissement terminé, une nouvelle étude d'analyse des risques de défaillance des réseaux et ouvrages sera lancée cette année pour parachever les actions nécessaires en cas d'incidents imprévus et limiter tant que possible ces derniers.

Enfin, pour officialiser et appliquer les mesures recommandées par ces études, le règlement d'assainissement communautaire sera adapté et amendé dans une nouvelle version, renforçant encore plus les prescriptions et obligations fondamentales nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie et du respect de l'environnement. ●

8 594

en m² d'enlèvement
de graffitis

218

tonnes de dépôts
sauvages collectés
et traités

30 000

bulbes de tulipes
et narcisses plantés

13 922

plantations d'arbres,
cépées, arbustes,
vivaces et graminées

3

parcs paysagers gérés
par Val Parisis

Espaces publics et voirie



2023, une nécessaire adaptation

L'année 2023 a été la confirmation d'aménagements d'espaces publics durables au travers des opérations paysagères soucieuses d'une palette végétale favorisant des espèces endogènes, florifères et à la capacité de faire face à des épisodes de fortes chaleurs.

Si l'eau était perçue comme une ressource, sa rareté nous oblige désormais à la préserver. La communauté d'agglomération s'est dotée d'un système de centrales dédiées à la gestion à distance des systèmes d'arrosage automatiques. Des accotements routiers ont été créés permettant la récupération et l'infiltration des eaux de pluie.

Une nouvelle trame viaire plus verdoyante dessine ainsi la ville de demain.

L'espace public doit être pensé pour que chacun puisse s'y déplacer librement. À l'occasion de la redynamisation des parcs d'activité économique, les opérations de requalification de voirie associent désormais la mise aux normes des trottoirs et des quais de bus, ainsi que l'intégration des pistes cyclables, le tout agrémenté d'aménagements paysagers.

Sur la dynamique de l'essor des mobilités douces, l'offre de stationnement fait l'objet d'une attention particulière. Le déploiement de parkings à vélos sécurisés doit

permettre le développement de déplacements multimodaux participant ainsi à la lutte contre les émissions de CO². Un abri à vélo a été installé au pôle gare de Gros-Noyer-Saint-Prix à Ermont et des travaux ont été engagés pour réaliser un Parking Vélos à la gare de La Frette-sur-Seine.

L'espace public peut également être perçu comme un lieu récréatif et dédié au sport. Un espace d'entraînement en plein air a été aménagé sur le parc d'activité économique des Épineaux à Frépillon. Il y est associé à un terrain de pétanque et des tables de ping pong. La rénovation et l'embellissement des aires de jeux du parc Schlumberger à Corneilles-en-Parisis se poursuit. ●

Val Parisis
AGGLO

île de France
mobilités 

2024, des projets toujours plus verts

La communauté d'agglomération a engagé une politique publique forte en faveur du développement des mobilités douces.

En 2024, la phase n°2 de viabilisation des accès à l'AquaVal – Centre aquatique Alice Milliat va marquer la fin d'un chantier d'envergure. Deux voies vertes vont ainsi faciliter l'accès à ce site de prestige. L'une d'entre elles permettra notamment le franchissement de l'A115 permettant une liaison entre Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-la-Forêt.

Reconnue d'intérêt communautaire en 2019, la chaussée Jules-César va être requalifiée au niveau des communes de Taverny et Le Plessis-Bouchard, au niveau de l'entrée du Bois

de Boissy. Les travaux permettront l'intégration d'une voie verte ainsi qu'une piste cyclable sur environ 1,3 km. Cette opération se poursuivra en 2025.

Dans le cadre de la redynamisation des parcs d'activité économique, une opération de rénovation de l'avenue Paul Langevin à Herblay-sur-Seine sera engagée. C'est d'ailleurs une réelle innovation qui s'amorce dans l'aménagement des espaces publics puisque le choix a été fait par la commune de supprimer l'intégralité du stationnement sur voirie pour laisser la part belle aux espaces verts ainsi qu'aux vélos.

Les transports collectifs se veulent toujours plus vertueux et multimodaux. Des mises en accessibilité des quais seront réalisées et les études en vue de la requalification de plusieurs pôles gares seront finalisées. ●

6 680

créations
d'entreprises

117

demandes
d'implantations

38

entreprises hébergées
dans des locaux de
Val Parisis représentant
231 emplois

151

créateurs d'entreprise
accompagnés

56

entreprises
aidées

Développement économique

2023 un renforcement du soutien de proximité

L'agglomération a souhaité que 2023 soit marquée par le renforcement du soutien de proximité aux entreprises. Cet objectif s'est naturellement traduit par la reprise des rencontres avec les entreprises du territoire. 25 événements ont été organisés en 2023 et ont regroupé près de 300 entreprises. Les matinales « entreprises » ont repris en octobre 2023 au CDFAS d'Eaubonne pour présenter aux acteurs économiques eaubonnais et ermontois les projets de l'agglomération.

Cet appui s'est aussi traduit par le lancement du dispositif d'appui à la rénovation énergétique des bâtiments économiques. Il a permis à 10 entreprises du territoire de bénéficier d'un accompagnement sur mesure et de qualité. Dans la continuité de cette action, au mois de mai 2023, l'organisation d'un salon à Taverny a permis de rassembler une trentaine d'acteurs de la rénovation énergétique, des organismes

d'aide et des sociétés de conseils. Les actions ont également concerné la valorisation des parcs d'activités économiques avec l'élaboration d'une nouvelle signalétique d'entrée de zone et un travail collaboratif plus approfondi avec les entreprises locales des pôles économiques prioritaires, ainsi que la création de nouveaux services aux entreprises et salariés. Ces nouveaux services ont pris une forme concrète avec la création d'un espace de convivialité sur le parc d'activités des Epineaux à Frépillon : les Jardins de Frépillon, qui offrent aux entrepreneurs et salariés un espace d'agrès fitness en plein air, un espace de restauration avec l'accueil de foodtrucks, des terrains de boules et un espace vert aménagé.

L'agglomération est encore cette année restée au plus près des préoccupations des entreprises en accompagnant près de 50 chefs d'entreprise dans la résolution de problématiques locales, en proposant des dispositifs spécifiques comme PLATO ou en valorisant des entreprises industrielles de pointe nombreuses sur son territoire.

Parce que le développement économique passe par un renouvellement de l'offre immobilière et foncière, l'année 2023 a été consacrée à la commercialisation des derniers terrains situés sur le parc d'activités des Epineaux à Frépillon, au choix d'un opérateur pour accompagner le renouveau économique du parc d'activités des Métiers à Ermont et à la valorisation, autant que possible, du foncier économique encore disponible sur le territoire.

Enfin, Val Parisis a développé un programme d'animation ambitieux au sein de la pépinière d'entreprises « Le Tremplin » située à Sannois. Elle a ainsi renforcé le dispositif d'accompagnement des entreprises nouvellement créées sur le territoire. Les actions menées dans les quartiers avec le soutien de BPI France et le développement d'une offre de services accessible et de qualité à tous ont permis de maintenir une dynamique très positive en matière de création d'entreprise. ●



2024, la valorisation des dynamiques locales

L'année 2024 s'articulera autour de 4 axes d'intervention prioritaires. Le premier et le plus stratégique dans un contexte de raréfaction du foncier économique est la modernisation des parcs d'activités économiques du territoire. Les efforts porteront sur une signalétique plus visible, des services renforcés, des démarches de proximité et des actions plus structurantes concernant la valorisation des espaces délaissés ou vieillissants. Ce dernier point permettra au territoire de rester attractif pour accueillir de nouvelles entreprises et trouver les bons leviers pour accompagner leur développement.

La communauté d'agglomération accompagnera également le secteur industriel avec la mise en œuvre d'actions autour de la valorisation des savoir-faire industriels locaux, l'accompagnement des projets de modernisation de l'appareil de production et la promotion des métiers auprès des jeunes. Ces actions se feront avec les industriels locaux et en s'appuyant sur les besoins qui seront exprimés localement.

Parce que l'écosystème local est important pour les entreprises installées sur le territoire, diverses possibilités seront offertes aux entreprises qui souhaitent s'impliquer localement ; des actions d'accompagnement seront proposées aux entrepreneurs locaux en collaboration avec la CCI du Val d'Oise, des RDV Expert devront permettre de répondre aux problématiques telles que le développement à l'international ou la gestion RH et des dispositifs comme la réalisation de pré-diagnostic à la rénovation énergétique des bâtiments seront de nouveau disponibles en 2024.

Enfin, le soutien à la création d'entreprises reste un axe de développement local important. L'agglomération poursuit ainsi le développement de sa pépinière d'entreprises en accueillant encore plus de jeunes chefs d'entreprise, en développant une offre de services pour tous les créateurs et mettant en œuvre des actions dédiées aux habitants des quartiers relevant de la politique de la ville dans le cadre du programme CitésLab. ●



France services

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Santé, famille, retraites,
recherche d'emplois :
un service personnalisé
d'accompagnement
à moins de 30 minutes
de chez vous.

**Les services
du quotidien
à côté de
chez vous.**

france-services.gouv.fr





PARTIE 2
UN TERRITOIRE
SÛR ET SOLIDAIRE

3

balades thermiques
en copropriétés

53

aides de solidarité
écologiques versées

660

demandes de permis
de louer (+235% de
demandes de permis de
louer entre 2022 et 2023)

20

réunions usagers
des aires d'accueils

1 300

interventions du service
des aires d'accueil

Habitat et aires d'accueil



2023, renforcement de l'action en faveur de la qualité du parc locatif privé

Suite aux retours positifs de la mise en œuvre du permis de louer sur les 15 communes du territoire, le conseil communautaire a approuvé en décembre 2023, une extension du périmètre à 39 rues supplémentaires des communes de Corneilles-en-Parisis, Eaubonne, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles et Saint-Leu-La-Forêt et la refonte du périmètre de la commune de Franconville. Ces évolutions entreront en vigueur au 1er juillet 2024 à l'issue d'une phase de communication.

Le déploiement élargi de ce dispositif a conduit à effectuer 653 visites de contrôle et ainsi conforter la sécurité des logements concernés. En effet, la visite technique avant autorisation

permet de sécuriser les logements et d'alerter les propriétaires sur d'éventuels dangers électriques ou risques de chute qui sont les motifs principaux de refus de mise en location.

L'année a également permis de définir avec les services de l'Etat une procédure conjointe pour le traitement des logements loués sans demande préalable et sans autorisation de mise en location. Une première phase amiable est mise en œuvre et si elle n'aboutit pas, le propriétaire qui ne respecte pas ses obligations peut se voir délivrer une amende.

En matière d'accompagnement des propriétaires privés, le service cofinancé Val d'Oise Rénov' a continué d'offrir un parcours complet d'accompagnement des usagers pour la rénovation énergétique de leur logement. La communauté d'agglomération a mis l'accent sur des actions de

sensibilisation des copropriétés : atelier de sensibilisation des élus, balades thermiques à Montigny-lès-Cormeilles, puis à Saint-Leu-la-Forêt et Saint-Prix, en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée. Elle a également acquis des caméras thermiques afin d'outiller les inspecteurs de salubrité dans leurs enquêtes.

Concernant les aires permanentes d'accueil, l'accent a été mis en 2023 sur l'écoute active des usagers qui ont pu s'exprimer à l'occasion d'une des 20 réunions usagers qui se sont tenues sur les aires, sur le traitement de leurs demandes, sur la réduction du taux d'impayés (0% au 4^{ème} trimestre 2023) et sur la maîtrise des consommations d'eau et d'électricité par le biais d'un accès internet dédié aux usagers. ●



2024, continuité et mouvement

L'agglomération poursuivra en 2024 son action en faveur de l'amélioration de la qualité du logement sur le territoire avec l'extension du périmètre du permis de louer.

Sur le volet de la rénovation énergétique du parc privé, le dispositif Val d'Oise Renov' poursuit son action sur la même lancée, tandis qu'une réflexion communautaire se précisera avec l'arrivée de l'année 2025, pressentie comme une année d'évolutions majeures pour la stratégie d'accompagnement du parc privé au niveau national via le service public de la rénovation de l'habitat, et qui impactera nécessairement le fonctionnement de nos politiques publiques locales.

L'agglomération devrait également finaliser en 2024 ses échanges partenariaux avec la caisse d'allocations familiales du Val d'Oise pour aboutir à la signature d'une convention de partage de données qui permettra de renforcer l'efficacité de l'action menée dans le cadre du permis de louer et de mieux détecter les défauts de demande d'autorisation préalable de mise en location.

Ces réflexions prendront place dans un cadre stratégique communautaire plus large en matière d'habitat et de logement puisqu'elles seront intégrées aux réflexions préalables à l'élaboration du programme local de l'habitat intercommunal, document stratégique de programmation pour les six années à venir, dont les premiers travaux de diagnostic démarrent au premier trimestre 2024.

Concernant l'accueil des gens du voyage, l'agglomération poursuivra sa démarche d'amélioration continue des conditions d'accueil au sein des aires. Plus particulièrement sur le projet d'intérêt régional de plantation de la forêt de Maubuisson dont l'agglomération pilote le volet relogement des gens du voyage, les travaux de définition des solutions de relogement adaptées se sont poursuivis et se concrétiseront courant 2024 par des contractualisations avec l'opérateur social qui conduira le programme d'habitat ainsi qu'avec une association pour une mission d'accompagnement social des voyageurs concernés par le projet.●

2 076

interventions

4 075

réquisitions
téléphoniques

248

mises à dispositions

5 010

verbalisations

2 541

patrouilles

Sécurité et prévention

2023, une police municipale mutualisée incontournable

Créée en 2017, la police municipale mutualisée a maintenu son niveau d'exigence dans le cadre de sa mission de sécurisation des voies publiques et lieux publics.

Confrontée à une délinquance et une criminalité locale et itinérante provenant des départements et communes limitrophes, la police municipale mutualisée a pour mission de renforcer et suppléer les polices municipales locales et s'évertue à être une force complémentaire et collaborative pour les forces de sécurité de l'Etat présentes sur le territoire.

Son champ d'action et d'intervention s'étend sur un territoire de 87 km² qui comprend 288 000 habitants, au sein duquel elle assure la protection des personnes et des biens, le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle mène également une mission de prévention et de répression des

atteintes à la tranquillité publique.

Son principal atout est la proximité par l'intervention rapide pour maintenir un niveau de sécurité sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Pour mener efficacement ses missions et interventions, la police municipale mutualisée dispose de tous les moyens de défense et de protection nécessaires, notamment des autorisations de port d'armes telles que pistolets semi-automatiques, pistolets à impulsions électriques, lanceurs de balles de défense, matraques télescopiques, caméras individuelles, gilets pare-balles, éthylotests, test-salivaires et cinémomètre. Un moniteur en maniement des armes assure en interne le suivi des formations obligatoires réglementaires.

La police municipale mutualisée est dotée de six véhicules adaptés à la conduite soutenue et de six motocyclettes alliant puissance, vitesse et maniabilité. La brigade cynophile est composée de trois maitres-chiens et de quatre chiens de

patrouille aux capacités de défense et de détection olfactive.

Lors des violences urbaines de juin 2023, la police municipale mutualisée a été une force incontournable et précieuse aux côtés des polices municipales locales et forces de sécurité de l'Etat. Durant les premières nuits d'émeutes, sa mobilisation et son déploiement ainsi que son engagement ont été des éléments cruciaux pour la protection des personnes et des biens contre les attaques de toute nature. Avec le soutien du Centre de supervision urbain, centre névralgique dans la coordination et l'information instantanée, les policiers municipaux ont évité nombre d'atteinte et ont appréhendé plusieurs auteurs de troubles évitant ainsi des conséquences dramatiques certaines. L'agressivité inattendue de ces violences urbaines a eu pour conséquence que plusieurs policiers municipaux soient blessés, principalement par des brûlures de mortiers ou d'hydrocarbures. ●



2024, une nouvelle dynamique sécuritaire territoriale

Sur la base d'une convention de coordination, la police municipale mutualisée et les forces de sécurité de l'Etat travaillent en étroite collaboration pour assurer la sécurité des habitants et de leurs biens. Cette convention a pour but de définir le rôle de chacun, de renforcer les échanges et la transmission d'informations, de répartir les prérogatives et de fixer les besoins et les priorités.

S'appuyant sur un diagnostic préalable des problématiques de sûreté et de sécurité auxquelles est confronté le territoire, la convention de coordination des interventions entre les forces de sécurité de l'Etat et la police municipale mutualisée permet de repartir sur une nouvelle dynamique sécuritaire territoriale pour la période 2024-2026.

Les effectifs de police municipale vont être portés à 40 agents à l'horizon 2026, assurant une offre et un déploiement de présence plus favorable aux missions de protection des personnes et des biens.

Obligatoire depuis 2007, la formation des policiers municipaux au maniement des armes s'est largement professionnalisée et atteint désormais un niveau de qualité élevé. Depuis plusieurs années, les policiers municipaux se voient de plus en plus être primo-arrivants ou primo-intervenants sur les lieux où se commettent des infractions.

Ainsi, dans le but de renforcer la formation en intervention professionnelle et de préparer les agents aux réalités du quotidien, mais aussi de satisfaire aux obligations réglementaires du port des armes dont les policiers municipaux obtiennent l'autorisation par la Préfecture, la police municipale mutualisée met à disposition des polices municipales locales de la communauté d'agglomération, son moniteur en maniement des armes formé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Par une veille juridique constante, un niveau de connaissances et de capacités doit être maintenu à un niveau élevé aussi bien dans l'uniformisation des protocoles d'interventions que pour l'utilisation des armes et des gestes techniques professionnels d'intervention définis par le référentiel du CNFPT. Ces formations, communes entre l'ensemble des services de police municipale sur le territoire de Val Paris, sont essentielles pour tisser au quotidien une forte cohésion pour un partenariat équilibré au service d'une sécurité efficace et avisée à la faveur des habitants de Val Paris.

Le territoire de la communauté d'agglomération accueillera la Flamme Olympique le 19 juillet 2024, notamment sur cinq de ses communes membres. A cette occasion, et dans le cadre d'un partenariat avec les forces de sécurité de l'Etat et la préfecture, la police municipale mutualisée et le Centre de supervision urbain seront mobilisés avec le renfort d'opérateurs de vidéoprotection et de policiers municipaux pour couvrir l'évènement et assurer un niveau optimal de sécurité. ●

530

caméras
fixes

84

nouvelles caméras
en 2023

51

caméras
nomades

34

opérateurs de
vidéoprotection

1

centre de
supervision urbain

Vidéoprotection



2023, modernisation du parc de caméras

La communauté d'agglomération s'inscrit pleinement dans une démarche de prévention situationnelle visant à créer des zones d'insécurité pour les délinquants, en collaboration avec les polices municipales locales et les services de sécurité de l'État.

Le Centre de Surveillance Urbain intercommunal (CSU) fonctionne 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Il assure le traitement et l'exploitation du réseau de vidéoprotection des quinze communes de la communauté d'agglomération.

En 2023, 3 nouvelles communes ont adhéré à la vidéoverbalisation, portant à 10 le nombre de communes qui vidéoverbalisent au quotidien depuis les images reçues au CSU. Ce dispositif garantit une lutte efficace contre les

incivilités liées notamment à la police du stationnement. Pris en infraction, le titulaire du certificat d'immatriculation reçoit à son adresse par voie postale un avis de contravention de 35 à 135 euros.

Depuis mars 2020, Val Parisis assure la maintenance des équipements de vidéoprotection par un procédé unique dans son fonctionnement lui permettant de faire baisser les taux de panne de 24% en 2016 à 3,15% en 2023. Cette méthode permet de gagner en réactivité et en efficacité.

En 2023, 248 caméras ont été remplacées, soit pour des raisons qualitatives en termes d'exploitation et d'obsolescence, soit au titre de la maintenance. Dix-huit nouvelles caméras ont été déployées sur des sites qui en étaient dépourvus, le matériel plus récent étant plus

efficace dans la lutte contre la délinquance. Aujourd'hui, des caméras à capteur 360° jumelées à des caméras de patrouille permettent un quadrillage complet des zones surveillées. De plus, toutes les caméras sont désormais systématiquement dotées de la technologie infrarouge. Des caméras lecture de plaque sont également déployées selon les besoins des villes.

Les caméras dites « nomades » sont une réelle innovation qui permet un déploiement rapide et ciblé dans les endroits empruntés par une délinquance résistante et mobile. Ce déploiement permet aux communes de voir évoluer la couverture de leur territoire avec des matériels plus récents et plus efficaces qui assurent un maillage complet dans la lutte contre la délinquance et les incivilités quotidiennes. ●



2024, déploiement de nouveaux centres de visionnage

Actuellement, le centre de supervision urbain de la communauté d'agglomération a la gestion de l'intégralité des images issues des caméras des 15 communes. Ce centre moderne où la technologie et l'innovation se rencontrent, assure la sécurité de la ville et le bien-être des habitants, devenant inéluctablement le cœur névralgique de la gestion urbaine.

C'est pourquoi, afin de venir en soutien à ce centre de supervision, des communes souhaitent obtenir leur propre centre de visionnage. Ainsi, après les communes d'Herblay-sur-Seine en 2022 et de Corneilles-en-Parisis en 2023, Franconville-la-Garenne, Saint-Leu-la-Forêt et Ermont créeront leur propre CSU. La communauté d'agglomération initiera les plans de conception et diligentera l'entreprise en charge de l'exécution de ces travaux.

Au-delà des caméras fibrées, des systèmes de visionnage nomades fonctionnant avec une technologie GSM sont raccordés au réseau d'éclairage public de l'agglomération, utilisant cette source d'énergie la nuit et fonctionnant sur

batterie le jour, ce qui permet de manière assez souple et rapide de sécuriser ponctuellement une zone précise.

La communauté d'agglomération favorise désormais l'accès aux caméras nomades de manière plus rapide, dans la limite du seuil fixé pour chaque commune, selon un ration superficie / habitant. La communauté d'agglomération prend notamment à sa charge l'intégralité des dépenses liées au coût de communication.

À la suite des tests effectués en 2023, une solution d'intelligence artificielle va être installée sur certaines caméras du réseau de vidéoprotection. Elle pourra aider les opérateurs dans la verbalisation des stationnements gênants mais aussi détecter des dépôts sauvages, des franchissements de feu rouge ou des remontées de sens interdit. D'autres usages urbains pourront être mis en place : comptage et identification de types de véhicules sur des voies, comptage d'individus, usage de voie non autorisé, détection de foule, etc.

Afin de renforcer la vidéoprotection sur le territoire, il est prévu de déployer de nouvelles caméras sur 61 nouvelles zones. ●

550 682

entrées dans les piscines
(+ 7,9% par rapport
à 2022)

1,3

en euros, de recettes
des piscines (+ 2,3% par
rapport à 2022)

47 811

participants aux
activités aquatiques
(+ 7,6% par rapport à 2022)

68

animations et
événements proposés
sur les 7 piscines

2

Olympiades dont 1 pour
les scolaires et
1 aquatique pour les
centres de loisirs

Sports



2023, année de préparation

Le budget 2023 a largement été impacté par la hausse du coût de l'énergie. Afin de l'anticiper au mieux, les tarifs des piscines ont connu une revalorisation autour des 5% dès le 1^{er} janvier. Le déficit financier de l'année sera cependant aggravé, malgré la hausse des fréquentations.

La future piscine intercommunale, labellisée Centre de Préparation aux Jeux, suscite l'intérêt de plusieurs délégations étrangères, afin d'organiser des stages de préparation préolympiques. Des engagements sont pris avec l'équipe suisse en natation course, pour la quinzaine précédant le début des Jeux Paris 2024.

Un groupe de travail avec les communes s'est créé sous l'impulsion de l'agglomération, afin de partager et de centraliser les bonnes pratiques relatives au label « Terre de Jeux 2024 ». Une première action concrète fut la mise en place d'une page dédiée sur notre site internet, avec notamment un agenda des manifestations. Le groupe composé d'élus et de techniciens souhaite également créer un événement grand public intercommunal autour de la dynamique des jeux.

La nouvelle version de la rencontre intercommunale annuelle à destination des enfants s'est déroulée le 29 juin au CDFAS à Eaubonne. Ces Olympiades

scolaires nouvellement créées ont réuni 15 classes de CE2, autour d'épreuves d'athlétisme, de lancers, d'adresse et culturelles, l'objectif étant de favoriser la coopération, l'entraide et le dépassement de soi.

Comme l'enquête de satisfaction réalisée en 2022 l'avait fait ressortir en axe d'amélioration, l'espace fitness des Grands Bains du Parisis a été réaménagé, avec de nouveaux équipements et un agencement de la salle repensé, ainsi qu'une nouvelle grille d'activités. ●



2024, année olympique

En cette année olympique, la communauté d'agglomération a souhaité renforcer les actions de coopérations entre les collectivités de son territoire tout en réaffirmant son rôle majeur dans le développement du sport pour tous, du sport-santé et du sport de haut niveau.

Ainsi, les Olympiades scolaires, labellisées Terre de Jeux 2024, sont reconduites, en partenariat avec les villes et l'Education nationale, permettant aux enfants de classes de CE2 de pratiquer différentes activités sportives et culturelles au cours de cette journée dédiée au printemps au complexe sportif Athletica (ex-CDFAS).

Profitant du dynamisme olympique, l'agglomération crée son premier événement intercommunal à destination du grand public. Sous la forme d'une fête du sport, les communes mettront en avant une activité sportive et/ou handisportive, à travers la mise en lumière des activités d'un club local, permettant de déployer une offre couvrant tout le territoire, avec des démonstrations et de la pratique de découverte. Cette journée, programmée en septembre, se déroulera sur le stade Jean-Pierre Le Coadic à Taverny et au sein de l'AquaVal – Centre aquatique Alice Milliat.

Ce nouveau centre aquatique au format olympique aura préalablement été inauguré au printemps. Il accueillera dès son ouverture l'ensemble des activités qui se déroulaient dans les piscines de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny, qui seront alors fermées : scolaires, clubs et grand public, avec des créneaux élargis. Une nouvelle organisation et de nouvelles offres de services seront proposées à compter de septembre 2024. Inscrit en tant que Centre de préparation aux Jeux, il est d'ores et déjà prévu d'y accueillir des délégations étrangères pour la natation sportive, en stage préolympique. Des contacts ont été pris, qui seront entérinés après contractualisation. Des temps d'échanges avec la population, les jeunes sportifs, les clubs locaux seront organisés, afin que la population du territoire soit associée à la célébration des Jeux.

Val Parisis fêtera également le passage de la Flamme Olympique le 19 juillet 2024, qui traversera plusieurs communes de la communauté d'agglomération sur deux parcours. L'agglomération sera attentive à l'héritage et à la continuation de la dynamique post-olympique. Le bilan des différentes manifestations aura pour but de les reconduire tout en les adaptant ou améliorant si nécessaire. Le nouveau centre aquatique sera un élément clé du développement ambitieux de sa politique sportive. ●

482 671

entrées en 2023
(+ 25% par rapport à 2022)

27 599

inscrits, soit 14% de la
population des villes
desservies par le réseau

6 258

nouveaux inscrits
(soit 22% des inscrits)

1 100 504

prêts
(+ 17% par rapport à 2022)

95 203

documents ont transité
par la navette
(+ 6% par rapport à 2022)

Lecture publique



2023, une année porteuse de projets ambitieux

Quelques données de l'activité du réseau des médiathèques illustrent le succès que celles-ci retrouvent auprès des publics. Entre 2022 et 2023, la fréquentation a augmenté de 11,7% et le bénéfice des élargissements d'horaires d'ouverture est un facteur important contribuant à cette attractivité renouvelée. Des ouvertures dominicales aux extensions hebdomadaires adaptées à chaque ville, le réseau s'est adapté au plus près des attentes des habitants.

Les médiathèques L'Éclipse à Corneilles-en-Parisis, et André-Malraux à Ermont, disposent d'un nouveau service exclusif en France depuis octobre 2023 : le système Open+. Ce dispositif permet d'accéder en toute autonomie à la médiathèque à des jours et horaires spécifique qui sont habituellement fermés au public : les dimanches et lundis ainsi que le

soir jusqu'à 22h en semaine. Il est ainsi possible de profiter des espaces et des collections pour lire, travailler, jouer aux jeux de société, emprunter et retourner des documents. Le public apprécie largement ce service, en particulier les lundis et dimanches, jours habituels de fermeture. Il compte déjà plus de 800 inscrits sur le dernier trimestre de l'année.

La communauté d'agglomération a travaillé à l'élaboration d'un schéma de développement de la lecture publique. Ce document décline les orientations et axes stratégiques pour le réseau pour les années 2024-2027 : les services aux publics, les collections, l'action culturelle et le réseau.

Dans les 9 médiathèques du réseau a eu lieu la troisième édition du tournoi Virtual Parisis sur le jeu vidéo Mario Strikers Battle League Football™, sur la console Nintendo® Switch™. Ce sont 124 joueurs, âgés de 7 ans à 15 ans inclus, qui ont pu y participer. L'événement a été animé par un duo

de commentateurs eSport, retransmis en direct sur le réseau social Twitch et en simultané dans toutes les médiathèques du réseau.

Le ministère de la Culture a lancé une campagne de communication nationale en faveur de l'action et des services des bibliothèques : « Ma bibliothèque : le monde à portée de main ». La médiathèque de l'Eclipse a été retenue comme lieu de tournage pour ce clip vidéo.

La modernisation de la médiathèque Saint-Exupéry à Franconville-la-Garenne, engagée en 2022 s'est achevée durant l'été 2023 avec un nouveau mobilier en secteur adulte, offrant un cadre plus attrayant de lecture sur place et des espaces de travail en groupe ou individuel. Les espaces ont été repensés pour accueillir au mieux les publics et le mobilier du secteur adulte a été renouvelé (des rayonnages plus clairs et moins hauts pour une meilleure visibilité et luminosité de l'espace).●



2024, amélioration du service au public et à l'accès à l'information

La communauté d'agglomération Val Parisis, au titre de l'une de ses compétences supplémentaires qu'est la gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire, et la commune de Bessancourt, travaillent sur les modalités de transfert de la médiathèque Marguerite-Duras et de la ludothèque municipale au réseau intercommunal de lecture publique.

La médiathèque Maurice-Genevoix œuvre à l'intégration de l'espace public numérique de la ville d'Eaubonne et au réaménagement de ses espaces et collections. Ce projet, qui a pour but de moderniser la médiathèque et d'adapter au mieux les usages et services aux publics, est mené en collaboration avec les services de la ville pour l'intégration de l'EPN.

Virtual Parisis prend de l'ampleur en incluant la participation des médiathèques municipales de l'agglomération. Le tournoi se déroulera sur la console Nintendo Switch avec le jeu Smash Bros Ultimate. Ce jeu connu et pratiqué par un large public, la scène e-sport y est très représentée aussi bien par des joueurs ou des joueuses professionnels.

Afin d'améliorer le service et l'accès informations et services proposés en ligne, de moderniser et faciliter la recherche pour les usagers, un nouveau site des médiathèques a été mis en ligne.

Afin d'alléger les volumes de documents transportés par la navette, de renouveler l'offre au sein de chaque équipement et de réduire le temps d'immobilisation des documents, le réseau va expérimenter un nouveau service aux usagers : les fonds flottants. Ce dispositif est une nouvelle façon de gérer des collections au sein d'un réseau : un document de n'importe quelle médiathèque du réseau pouvant rester dans la médiathèque où il est rendu. Les usagers pourront ainsi profiter sur place de collections des autres médiathèques du réseau. Des rééquilibrages seront opérés ponctuellement ou systématiquement par les équipes..

Une enquête auprès des usagers des médiathèques du réseau a été lancée en 2022, afin d'évaluer le niveau de satisfaction de son offre. En 2024, un questionnaire sera à nouveau soumis aux usagers des médiathèques. Il est également envisagé de compléter cette analyse par une enquête qui évaluerait l'impact des médiathèques sur le territoire desservi. ●

4 488

personnes reçues par
le PIMMS Médiation
Val Parisis / France Service

86

professionnels du
territoire au contact du
public formés aux
Premiers Secours en
Santé Mentale

6

nouveaux boursiers
étudiants en médecine
générale

5 553

sollicitations de la
Maison de la Justice et
du Droit à Ermont

304

entretiens avec
l'intervenante sociale du
commissariat de la
circonscription
d'Ermont

Politique de la ville et santé



2023, engagement en faveur de l'accès aux droits et à la santé

En 2023, l'agglomération a déployé son programme d'actions en faveur de la santé au sens large. En matière d'attractivité médicale, grâce à une communication ciblée, six nouvelles conventions de bourses ont été signées avec des étudiants en médecine générale soit autant de nouveaux médecins généralistes qui exerceront sur le territoire dans les années à venir.

Sur le volet santé mentale, la prévention et les actions partenariales se sont renforcées avec notamment six sessions de formation aux premiers secours en santé mentale dispensées aux professionnels au contact du

public et cinq Réunions d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté (RESAD) qui ont rassemblé des professionnels du soin, de la santé mentale et du social au bénéfice de personnes en situation complexe.

En matière d'accès aux droits, pour les habitants sans mutuelle ou souhaitant un contrat moins onéreux, l'agglomération poursuit son partenariat avec 2AH, l'assurance pour tous, qui permet une économie moyenne de 40% par rapport aux contrats classiques.

Par ailleurs, le Contrat de Ville 2018-2023, contrat de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires, a été évalué et a permis de conforter le bénéfice des actions

portées par l'agglomération pour réduire les inégalités dans ces quartiers et notamment les dispositifs suivants : permis de conduire solidaire avec l'association Aiguillage, permanences pour un meilleur accès aux droits avec le CIDFF95 et la Maison de la Justice et du Droit d'Ermont, ateliers de lutte contre l'illettrisme avec l'association CLE, accompagnement dans les démarches administratives avec la structure PIMMS France Services.

L'année 2023 aura également été celle de la signature le 28 juin 2023 de la convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier Bas des Aulnaies Carreaux Fleuris à Sannois qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants. ●



2024, cap vers de nouveaux projets sociaux

2024 sera l'année de nouvelles contractualisations qui permettront de renforcer les actions de l'agglomération afin de répondre le mieux possible aux préoccupations des habitants et de poursuivre ses objectifs d'équité territoriale.

La nouvelle géographie prioritaire, définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, va permettre le déploiement d'actions sur un périmètre élargi, comptant ainsi plus d'habitants. Ces derniers sont des acteurs indispensables pour penser les actions et être mobilisés, aux côtés des structures institutionnelles et associatives, pour les six ans du prochain Contrat de Ville 2024-2030.

En effet, ce nouveau contrat est l'occasion de repenser les projets et de s'assurer de leur adaptation aux spécificités locales. Les thèmes phares en seront la sécurité et la tranquillité publique, la transition écologique et le cadre de vie, la santé et le bien-être, l'emploi et enfin l'éducation, la culture et l'accès aux droits. Ainsi, de nouvelles actions verront le jour pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants des quartiers, l'agglomération proposera notamment de nouveaux projets en matière d'accès à l'emploi et de sensibilisation aux questions de santé mentale.

Sur les questions de santé, le diagnostic du nouveau Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration avec tous les acteurs du territoire afin de dégager des axes stratégiques qui seront déclinés sous forme d'actions. Ce contrat sera l'occasion de réaffirmer l'implication de la communauté d'agglomération sur les questions de démographie médicale, d'offre de soins et d'accès aux soins, de promotion de la santé et de prévention.

Plus spécifiquement sur l'axe santé mentale, le Conseil Local de Santé Mental s'attachera à développer la coopération entre les professionnels autour des majeurs protégés notamment par l'organisation de rencontres interprofessionnelles thématiques. Le CLSM coordonne également le développement d'un projet autour des questions d'inclusion scolaire des enfants en situation de troubles d'ordre psychique. Il doit permettre d'améliorer le repérage précoce, le partage d'informations et la continuité de l'accompagnement global de ces enfants.

Enfin, consciente que les demandes de prises en charge globales pour des jeunes sont de plus en plus fortes alors que les lieux ressources dédiés aux adolescents et aux jeunes adultes ne permettent pas d'absorber les besoins et que la démographie médicale est en forte tension, l'agglomération souhaite développer un projet de lieu dédié à la santé mentale des jeunes. ●



10 volantes



Médiathèque

PARTIE 3
UNE AGGLOMÉRATION
EXEMPLAIRE DANS
SES PRATIQUES ET
ACTIONS

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

163
délibérations du Conseil
communautaire

42
délibérations du Bureau
communautaire

359
décisions du Président

151
arrêtés du Président

251
conventions

Administration générale



2023, une nouvelle gestion des instances

Le premier trimestre 2023 a été marqué par le lancement de la plateforme de Webdélib qui permet à chaque service de saisir ces projets de délibérations dans un délai imparti et de traiter les séances des instances communautaires via un outil commun. Il s'agit d'un outil de gestion et de suivi des instances délibérantes qui permet le traitement complet des actes administratifs - délibérations, arrêtés, décisions, depuis la production des projets par les services jusqu'au

versement des conseils en Gestion Electronique des Documents et aux transferts des actes en retour du contrôle de légalité vers un système d'archivage électronique.

Les objectifs de Webdélib sont la traçabilité des dossiers depuis leur création jusqu'à leur archivage, la diminution significative des transmissions papiers, raccourcir et optimiser les délais de validation des dossiers, une meilleure visibilité sur l'état d'avancement des dossiers, une automatisation de la production des différents documents et une recherche

globale de documents facilitée.

Ainsi, les instances communautaires se sont tenues selon le calendrier prévisionnel établi et actualisé tout au long de l'année.

Le projet d'archivage électronique se poursuit avec le centre de gestion, pour le traitement des archives de l'agglomération. Une archiviste a été recrutée en fin d'année pour mener à bien le projet de mise en place d'un système d'archivage électronique à l'échelle intercommunale et dans le cadre de la mutualisation. ●



2024, vers une modernisation de la gestion de la relation avec les usagers

L'année 2024 sera marquée par la mise en place d'un nouveau logiciel de traitement des courriers et du flux entrants. Une formation des agents et notamment des référents sera envisagée dès la mise en place de ce logiciel.

L'évolution du logiciel webdélib permettra de programmer le traitement de l'ensemble des actes administratifs via la plateforme commune dédiée. Cette nouvelle option permettra de tracer l'ensemble du circuit de traitement des projets via son moteur intégré, depuis la rédaction initiale des projets jusqu'à la transmission. Si cette étape est intégrée au logiciel actuel, il sera proposé de déployer cette solution sur l'élaboration, la gestion et le suivi des décisions et arrêtés du Président.

Il sera aussi nécessaire d'étudier la possibilité d'unifier le traitement de cette procédure via la mise en place d'un seul logiciel permettant de traiter la convocation, la note de synthèse, les délibérations, la télétransmission, la publication et l'archivage électronique des actes administratifs.

En parallèle, le projet de mise en place d'un système d'archivage électronique est étendu à l'échelle de 11 des 15 communes de la communauté d'agglomération. Un état des lieux est en cours de finalisation ainsi qu'un premier diagnostic avec des propositions de solutions pour un démarrage optimal du projet.●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

12

projets mutualisés
actifs

8

contentieux

27

référéés préventifs
actifs

37

marchés publics
lancés

4

groupements de
commande créés avec
les communes

Juridique et Mutualisation



2023, le verdissement des marchés publics

Dans le domaine de la commande publique, 2023 aura été l'année d'amorçage d'une démarche de verdissement des marchés publics, notamment via l'intégration de clauses et de critères d'analyse des offres liés au développement durable et à l'inclusion sociale.

L'année a aussi été marquée par le lancement de nombreux marchés groupés, de concours avec les communes membres de notre groupement de commandes AGAT. Le travail réalisé sur ces différents projets communs permet de renforcer les relations entre la communauté

d'agglomération et les communes intégrées au groupement de commande.

Également, Val Parisis a engagé un cycle de formations internes. Les agents ont pu assister à des modules en vue d'accroître leurs connaissances sur le sujet de la commande publique et d'appréhender les bonnes pratiques afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures.

S'agissant des projets de mutualisation, et en application du nouveau schéma adopté en 2022, l'année 2023 a vu la création d'un nouveau service mutualisé, dédié à l'assistance à la protection des données, ainsi que

l'engagement d'études de nouvelles pistes de mutualisation à développer au cours du mandat (mise en conformité avec le Règlement Local de Publicité intercommunal, pôle agricole, restauration collective...).

Dans le cadre de la mutualisation, le service d'assistance à la protection des données à caractère personnel a été créé au troisième trimestre 2023. En plus de la communauté d'agglomération, 10 communes et 6 centres communaux d'action sociale bénéficient de ce service qui a pour mission de veiller à leur conformité vis-à-vis de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.●



2024, vers plus de projets mutualisés

Le verdissement de la commande publique se poursuivra en 2024 via un travail de sensibilisation des services acheteurs et l'utilisation des leviers à la disposition de la collectivité pour intégrer les problématiques de développement durable et d'insertion sociale dans ses marchés publics.

Côté mutualisation, de nombreux projets seront mis en place ou étudiés en lien étroits avec les communes, tels que l'archivage électronique, la mise à disposition d'un

energy manager ou encore la faisabilité d'un déploiement de panneaux photovoltaïques à l'échelle du territoire pour permettre l'alimentation électrique des sites municipaux ou intercommunaux en autoconsommation.

En lien avec les communes intéressées, le service d'assistance à la protection des données engagera en 2024 un travail de diagnostic et de sensibilisation des services afin de favoriser les bonnes pratiques en matière de traitement des données personnelles.●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

365

agents

172

femmes parmi
les agents

247

titulaires parmi
les agents

734

jours de formation
suivis par les agents

62

entrées pour
54 départs

Ressources humaines



2023, lancement de la marque employeur

En 2023, l'agglomération a lancé sa marque employeur afin de développer son image en interne et en externe. En effet, comme toutes les collectivités, l'agglomération fait face à un turn over important et à des difficultés de recrutement. Aussi, attirer et fidéliser les talents est indispensable pour garantir des équipes efficaces et performantes.

Un groupe de travail dédié s'est donc réuni régulièrement pour identifier des leviers et des mesures concrètes. Les résultats d'un questionnaire sur les conditions de travail, adressé à tous les agents, ont également servi de base d'étude. Un plan d'actions conséquent a été entériné et lancé dès

l'automne avec plusieurs propositions.

Tout d'abord, afin de répondre aux aspirations plus fortes des agents en termes d'équilibre vie personnelle et professionnelle, le « Miracle lunch » a été lancé à partir d'octobre. Ce temps d'échange convivial sur la pause déjeuner permet de partager sur un thème de développement personnel.

D'autre part, la préparation et la participation à l'Ekiden de Paris en novembre s'est inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail par le partage de valeurs communes de dépassement de soi dans l'effort et de cohésion d'équipes.

Une formation LinkedIn a également été réalisée en novembre pour

offrir aux ambassadeurs de la collectivité les moyens nécessaires au rayonnement qu'ils souhaitent assurer sur ce réseau social. Une école de formation interne a été lancée avec le recrutement d'une quinzaine d'agents volontaires. Ce dispositif permet de valoriser des agents experts de leur domaine et de favoriser le partage des connaissances.

La première campagne de recensement du forfait mobilité durable a été lancée en décembre. 37 agents ont utilisé des modes de transport moins polluants et en ont bénéficié avec un montant moyen de 240€.

Un nouveau plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été élaboré pour la période 2024 – 2027. ●



2024, recruter et fidéliser

L'agglomération poursuit la mise en œuvre des actions dans le cadre du développement de sa marque employeur et de l'amélioration de la qualité de vie au travail. Ainsi, les agents bénéficient de l'accès gratuit aux piscines et aux bibliothèques du réseau depuis le 1^{er} janvier 2024.

Des journées d'intégration sont organisées afin d'accueillir les nouveaux agents avec un temps dédié favorisant les rencontres et la découverte des missions de la collectivité. Cette démarche permet de répondre à la quête de sens dans le travail, question importante notamment parmi les nouvelles générations. Une action de ce type était déjà proposée par le passé, les Moments Com'in et se poursuit régulièrement favorisant ainsi la rencontre des agents et des métiers.

En juin, l'agglomération proposera aux agents la semaine de la qualité de vie au travail en lien avec les manifestations proposées au niveau national. Les agents pourront suivre des conférences sur cette thématique, participer à des ateliers et bénéficier de massages. Les prestations seront assurées par des organismes extérieurs et des agents de la collectivité.

Au cours de l'année, d'autres actions seront déployées pour favoriser la fidélisation des agents (Café des projets, Barbecue,

Découvre mon job, parrainage etc) ou attirer de nouveaux talents (site internet dédié à la marque employeur et à l'ADN de l'agglomération, CV inversé etc).

Les rencontres avec les directions des ressources humaines des communes se poursuivent et permettent de travailler ensemble ces thèmes de la qualité de vie au travail et de l'attractivité pour le territoire et la fonction publique.

Dans ce contexte, la politique de formation fait partie des leviers. Suite à des expériences concluantes en 2022 et 2023, l'école de formation interne se formalise. Les agents volontaires ont été formés en début d'année afin de proposer aux agents un calendrier des formations internes avec des thématiques variées. L'une d'entre elles, « Devenez OVP en 10 jours » allie ces différents aspects en attirant des potentiels grâce à une formation proposée par des agents de la collectivité et en partenariat avec le CNFPT.

Enfin, un nouveau plan triennal de formation sera élaboré en 2024 pour la période 2025 – 2027.

2024 est bien sûr marquée pour l'ouverture du Centre aquatique AquaVal –Alice Milliat dont les 42 recrutements ont démarré dès la fin de l'année 2023.●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

221

en millions d'euros,
le budget total
détaillé comme suis :

Budget fonctionnement
BP 2024 : 147 895 554,04
Budget d'investissement
BP 2024 : 74 045 182,79

3,20

en années, la capacité
de désendettement au
31/12/2023

7,72

en pourcentage, le taux
d'épargne brute 2023

15 469 431

en euros, le montant
des subventions
d'investissement
perçues en 2023

26

jours de délai global
de paiement
(objectif fixé à 30 jours
maximum)

Finances



2023, une gestion rigoureuse des ressources

Depuis 2013, une baisse des dotations de l'État, et en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), est à constater chaque année par la communauté d'agglomération. Ainsi, la baisse de la DGF entre les années 2013 et 2023 est de 7,4 millions d'euros. Avec le maintien de la DGF à son niveau de 2013, l'agglomération aurait perçu 44,7 millions d'euros supplémentaires sur la période considérée.

Malgré la baisse significative des dotations de l'État constatée depuis 2013 et un contexte financier particulièrement complexe notamment marqué par une inflation généralisée, la gestion rigoureuse des ressources de l'agglomération permet de conserver une situation financière saine.

En effet, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 est de 36 294 000 euros, soit 126 euros par habitant, alors que dans le même temps, la dette moyenne par habitant sur les collectivités de même strate est de 352 euros par habitant.

Par ailleurs, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité des emprunts contractés si l'intégralité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement, sera de l'ordre de 3,24 années fin 2023, alors que le plafond national de référence pour les EPCI est de 12 années.

Le programme d'investissement 2023 est resté ambitieux, notamment concentré autour la construction du centre aquatique olympique

intercommunal. Dans un contexte marqué par une crise énergétique, l'agglomération a pris des dispositions fortes pour une consommation plus sobre notamment à travers le lancement du passage en 100% LED sur l'ensemble de l'éclairage public du territoire sur 3 ans et des équipements intercommunaux, notamment les centres aquatiques et les médiathèques. La rénovation énergétique des ateliers locatifs, les études énergétiques en vue du décret tertiaire et les études photovoltaïques pour le développement des panneaux solaires sur le territoire ont complété le dispositif mis en place par la communauté d'agglomération en 2023. ●



2024, pas de hausse des taux d'imposition

Depuis 2022, l'agglomération propose un service mutualisé pour la recherche de co-financement avec les communes membres. Cette démarche a permis d'optimiser les subventions sur l'ensemble du territoire et en particulier sur la CAVP (59 demandes de subvention d'investissement déposées en 2023).

Par ailleurs, la mutualisation d'un observatoire fiscal avec les communes sera mise en place en 2024.

L'observatoire fiscale permettra notamment :

- L'optimisation des recettes fiscales.
- Un accès à une connaissance fine des bases fiscales.
- La réalisation des études fiscales prospectives.

Les orientations du budget de la communauté d'agglomération pour l'année 2024 reflètent une volonté affirmée de concilier développement économique, social et environnemental. Ces grandes orientations traduisent l'engagement de notre communauté à créer un environnement favorable à la qualité de vie de ses habitants, tout en poursuivant ses actions au profit de ses communes membres.

La transition écologique reste un axe fort du budget 2024. Des initiatives telles que l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, le déploiement de transports

en commun plus écologiques et la promotion des énergies renouvelables sont au cœur des préoccupations budgétaires. Ainsi, l'EPCI poursuivra notamment ses investissements en matière d'éclairage public afin que l'intégralité des points lumineux soit en 100 % LED d'ici 2025. La mise en œuvre du décret tertiaire sera lancée avec comme objectif de réaliser les travaux d'isolation et de rénovation permettant d'atteindre une sobriété énergétique dans l'ensemble de nos équipements intercommunaux d'ici à 2030.

Par ailleurs, l'EPCI s'engage à faciliter l'accès aux transports en commun et à la mobilité douce notamment à travers les investissements en matière de création de consignes sécurisées pour les vélos, de fonds de concours aux villes pour le financement de leur plan vélo, de requalification du pôle gare de Pierrelaye, de travaux dans le parking de la gare à Montigny-lès-Cormeilles, ou encore de création de point arrêts bus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'ouverture de l'AquaVal - centre aquatique Alice Milliat, représente également un événement notable du budget 2024. Ce projet ambitieux vise à offrir à la communauté d'agglomération des installations sportives de haut niveau, favorisant la pratique de la natation et d'autres disciplines aquatiques.●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

460

environnements
de travail

68

serveurs

290

lignes fixes
et mobiles

31

sites d'exploitation
information

2 378

traitements d'incidents
en 2023

Informatique



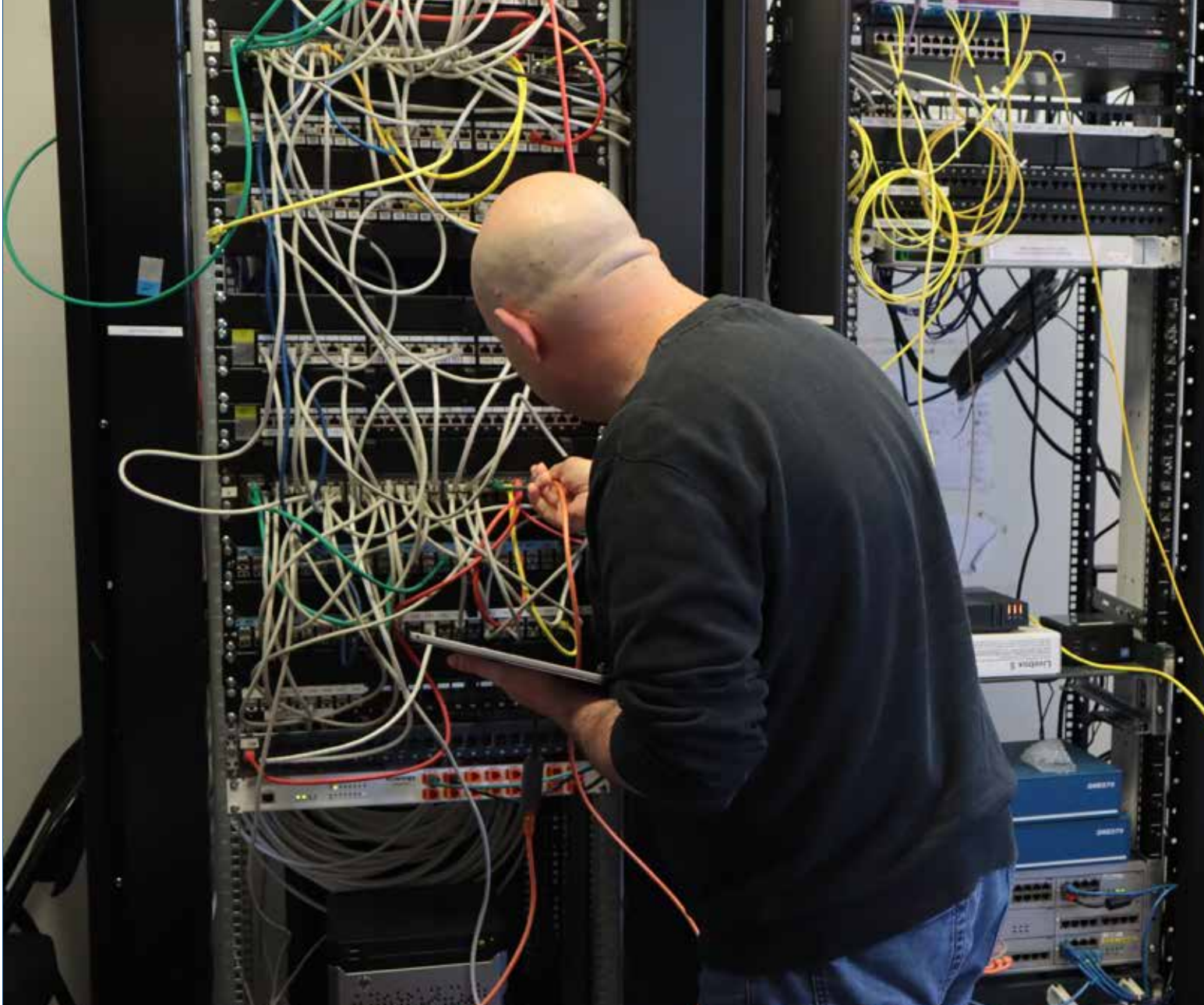
2023, un renforcement de la sécurité informatique

La communauté d'agglomération est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'ergonomie des agents en télétravail en leur proposant un équipement toujours plus adapté, facilitant ainsi la mobilité. Les agents de l'agglomération ont désormais accès à une plateforme collaborative performante et sécurisée facilitant la visioconférence, le travail d'équipe, le télétravail et la messagerie instantanée. Des outils de visioconférence ont

été mis en place, adaptés selon différentes configurations : instances communautaires avec votes, réunions, webinaires ou simples conversations entre collègues. Ces plateformes logicielles sécurisées sont désormais aussi bien utilisées régulièrement par les agents que par les élus.

A l'heure où les cybermenaces se font plus nombreuses et les cyberattaques plus virulentes, la sécurité informatique de la communauté d'agglomération a été renforcée : les règles de création de mots de passe sont complètement repensées, un antivirus de nouvelle

génération, plus performant avec de nombreuses nouvelles fonctionnalités a été déployé, associé à une plateforme de monitoring pour une surveillance des systèmes informatiques 24/7. La sécurité des connexions à distance a été améliorée avec un cryptage plus élevé et une authentification plus forte. À la suite de l'audit de sécurité informatique, de nombreuses actions ont été réalisées pour atteindre le niveau de conformité proposé par Orange Cybersécurité. Des failles de sécurité ont été comblées, des protocoles obsolètes ont été bloqués et certains cryptages ont été renforcés. ●



2024, la poursuite de la transformation numérique

Les collectivités sont de plus en plus fréquemment la cible de cyberattaques, principalement à des fins d'extorsion. Ces attaques sont susceptibles d'affecter gravement la bonne marche des services au public. Les collectivités territoriales doivent désormais faire face à un certain nombre d'obligations et de responsabilités en matière de cybersécurité, visant notamment à protéger les données personnelles de leurs usagers et à sécuriser leurs échanges.

A cette fin, la communauté d'agglomération met en place une solution d'analyse et de réponse aux menaces qui utilise l'intelligence artificielle pour identifier les comportements malveillants. Cette solution est active 24/7 et peut isoler un comportement suspect en quelques instants.

Une nouvelle boucle réseau sera déployée en parallèle dans le courant de l'année afin de sécuriser complètement les cœurs de réseau et d'assurer une meilleure résilience globale face aux pannes.

La communauté d'agglomération poursuit le renforcement de la sécurité informatique de ses installations avec la mise en place d'un logiciel de gestion des vulnérabilités et conformités mais aussi un logiciel de bastion pour centraliser les accès aux serveurs et ressources critiques.

Coté téléphonie, et afin d'optimiser la gestion de la relation usager, la fonctionnalité de standard vocal interactif sera activée sur les sites équipés d'un standard téléphonique. Le serveur vocal interactif permet en effet d'acheminer efficacement les appels entrants vers les services et vers des annonces vocales pour diffuser une information sur les horaires, les questions les plus fréquentes.

La communauté d'agglomération poursuit sa transformation numérique en modernisant la gestion administrative de ses projets dans le cadre d'une offre répondant aux besoins de chaque métier de la collectivité. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

87

équipements
intercommunaux

13

en GWh, de
consommation de
fluides (électricité et
gaz)

971

interventions curatives
et préventives en raison
d'obsolescences, de
dégradations, de mises
aux normes ou d'amélio-
ration de la performance
énergétique

1 000 000

en euros, économisés
par les actions menées
pour une plus grande
sobriété énergétique
des bâtiments

3

procédures de permis de
construire, de démolir et
de déclaration préalable

Patrimoine immobilier



2023, des chantiers ambitieux

Élément remarquable et singulier de par sa forme et sa conception, la charpente en bois de la halle bassins a été posée avec des travées de 50 m de long. Moment fort du chantier, la pose de cet ensemble boisé, réalisé sur mesure, s'est déroulé après la fin du gros œuvre durant le 2ème trimestre 2023. Les tests d'étanchéité des bassins maçonnés, la pose du carrelage (notamment 3 bassins + les plages), la pose des nombreux ensembles vitrés ont suivis lors des 3ème et 4ème trimestre. En parallèle de ces travaux, quelque peu en catimini, les installations techniques pour le traitement d'eau et d'air ont suivis dans les locaux techniques.

Les parois en inox revêtu du bassin olympique ont été assemblées sur place puis soudées entre elles. Pour rappel, ce bassin est équipé d'un

aileron double mobile posé au fond de ce bassin tandis que les deux autres bassins (fosse à plongeon et 25m) ont été équipés de fonds mobiles permettant la multiplicité des usages.

Le chantier sera finalisé au mois d'avril 2024 avec l'entrée en jeu des entreprises TCE pour les différents revêtements et finitions de l'équipement (cabines/casiers, menuiseries intérieures, mobiliers, sols souples, faux-plafonds, peinture et petits équipements).

La communauté d'agglomération a élu domicile depuis des années au sein de la zone industrielle à Beauchamp. Les bureaux loués sont devenus avec le temps inadaptés aux exigences actuelles en matière de transition écologique, d'accessibilité et de desserte en transports en commun. La programmation d'un nouvel hôtel d'agglomération est en cours. Sa livraison est prévue pour la

fin d'année 2027 et il sera situé à Pierrelaye, à deux pas de la Patte d'Oie, de la forêt de Maubuisson, de la gare de Montigny-Beauchamp et de l'A15. Y seront regroupés les services administratifs et techniques de l'agglomération, le centre de supervision urbain ainsi que la police municipale mutualisée.

La surface totale de plancher sera de 7 369 m² dont 4 226 m² pour l'hôtel d'agglomération. Le coût total de l'opération s'élèvera à 32 millions d'euros.

Le bâtiment pourrait accueillir également des locaux à commercialiser, des espaces de coworking et une salle pour les séances du conseil communautaire. Pour renforcer l'attractivité du site et au regard des besoins des communes de l'agglomération, l'opération intègrerait la réalisation d'une crèche d'entreprise pouvant accueillir jusqu'à 50 berceaux. ●



2024, des chantiers à la conception exemplaire

Le nouveau siège de la communauté d'agglomération s'inscrit dans une démarche ambitieuse, combinant une approche énergétique et de qualité environnementale du bâti exemplaire. Le concours d'architecture sera lancé pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre qui réalisera la conception de ce nouveau site, conformément à la réglementation environnementale RE 2020 -10%. De plus, afin de limiter l'impact carbone de la construction, le niveau 1 du label biosourcé est visé.

Cela sera l'occasion d'avoir une vitrine moderne pour la communauté d'agglomération avec un traitement des différents espaces de manière très qualitative tout en prenant en compte la mixité des usages et l'évolution des pratiques de travail.

Fruit d'une stratégie immobilière flexible, avec des espaces mobilisables pour une pépinière d'entreprise, ce site pourra anticiper l'évolution des effectifs et ce, avec un principe de réversibilité d'usages.

En vue du transfert au sein réseau de la lecture publique de l'agglomération de la médiathèque de Bessancourt au 1^{er}

janvier 2025, une programmation des travaux de rénovation et d'extension est d'ores et déjà à l'étude afin d'améliorer les services rendus à la population et de moderniser les espaces pour y intégrer une ludothèque et un fablab.

Le projet de base nautique intercommunale sur les berges de Seine à La Frette-sur-Seine s'inscrit pleinement au sein du projet global de l'opération des Lilas, et plus largement dans le projet de territoire de la communauté d'agglomération. Une ambition fonctionnelle forte y sera portée en matière de développement des activités nautiques, tant dans la diversité proposée qu'en nombre d'utilisateurs. Le projet architectural prendra en compte dans sa conception les enjeux environnementaux, dans une logique engagée, ambitieuse et affirmée de développement durable. Il sera réaliste et équilibré tant sur le plan économique que dans ses modalités de fonctionnement et de gestion. Cet équipement, inédit sur le territoire de Val Parisis, sera bien plus qu'une base nautique : elle inclura un espace de restauration et des espaces de loisirs variés pour en faire un lieu de vie du quotidien, ouvert à tous et toute l'année. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

43

applications
cartographiques SIG

33

tableaux de bord
« Observatoire »

416

utilisateurs du
portail SIG

15 270

jours d'utilisation
du portail SIG

226

études
cartographiques

Territoires



2023, l'intelligence artificielle au service de la cartographie

La mutualisation du Système d'Information Géographique (SIG) a été marquée par la refonte complète du portail SIG, à travers une nouvelle organisation des contenus et des 43 applications destinées aux services de La communauté d'agglomération, des villes et du grand public. Cette migration permet de disposer d'outils innovants et donc d'élargir les possibilités d'actions de la direction sur les services proposés.

Une nouvelle application nommée « Espace Public » permet désormais de centraliser dans une seule et même application des dizaines de données relatives aux arrêtés de

voirie, à la localisation des réseaux, au stationnement, aux aménagements cyclables. On retrouve notamment une cartographie des panneaux de signalisation alimentée par une intelligence artificielle basée sur les vues 360° collectées en interne. Cinq cent quarante kilomètres de nouvelles vues ont ainsi été actualisées. Ces vues immersives sont désormais disponibles sur plusieurs plateformes externes et dans les outils internes. Ces images mises à jour en fonction des évolutions sont devenues indispensables pour certaines missions de la direction.

En complément de la prise de vue aérienne réalisée en 2022, le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) s'est enrichi de la commande de 90 km

de plans mutualisés avec les partenaires financiers gestionnaires de réseaux et sont consultables sur le portail SIG. Ce fond de plan est actualisé en continu en fonction des travaux réalisés sur la voirie et les réseaux.

L'observatoire territorial continue à mener un travail de mise à jour des tableaux de bord et des indicateurs liés aux compétences de la communauté d'agglomération. Il a réalisé un nouveau portrait de territoire consultable sur internet, mettant en avant les caractéristiques et le dynamisme du territoire à travers des cartes interactives, des graphiques et tableaux de bords ouverts à toutes et à tous à partir du site internet de Val Parisis.●



2024, poursuite de l'optimisation des services

La constitution progressive du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de type vecteur avec, comme priorité, les zones impactées par de nouveaux travaux ou masquées par la végétation se poursuit. Environ 60 km de données seront collectés durant l'année 2024, en concertation avec les partenaires financiers sur ce projet.

Une nouvelle campagne de mise à jour des vues 360° va permettre d'actualiser en priorité les zones ayant été impactées par des travaux, les centres villes, les rues commerçantes et les quartiers de gare ainsi que les sentes piétonnes.

De nouvelles applications cartographiques accessibles par internet seront créées, notamment sur le thème de la lecture publique et du développement économique, tout en continuant à maintenir les applications internes et externe disponibles à ce jour.

Du côté du portail SIG, l'optimisation de l'administration et de l'organisation de la plateforme va permettre d'améliorer les temps de réponse et d'ajouter de nouvelles fonctionnalités demandées par les utilisateurs. L'objectif étant de préparer et d'anticiper les changements techniques importants planifiés au second semestre 2025.

Le diagnostic du contrat local de santé va être actualisé à travers l'élaboration de nombreuses cartes et indicateurs qui mèneront dans un second temps à la mise en place d'un observatoire de la santé. D'autres réflexions sont en cours, notamment la création de nouveaux observatoires sur des compétences liées à l'habitat et à l'environnement. En parallèle de l'actualisations des données et des tableaux de bord, les notes rapides permettront de faciliter la prise de décision des élus sur différentes politiques publiques à mener sur les prochaines années. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

801

posts sur les réseaux sociaux en 2023

230

supports de communications imprimés et numériques en 2023

167 510

visiteurs sur le site Valparisis.fr en 2023

274

communiqués de presse en 2023

1

nouvelle identité visuelle pour l'ouverture de l'AquaVal – Centre aquatique Alice Milliat

Communication



2023, en interne comme à l'externe

La poursuite de la modernisation des outils de communication permet de participer à la notoriété à la communauté d'agglomération, de véhiculer une image dynamique auprès des habitants et des entreprises, de mettre en avant les caractéristiques territoriales « Entre Seine et forêt ».

La communauté d'agglomération est très présente sur le territoire, aussi bien grâce à sa communication print que sa communication numérique. Val Parisis est présente sur une majorité de réseaux sociaux pour toucher différents publics même si son cœur de cible reste les personnes majeures.

Un nouveau réseau social a été lancé en Europe mi-décembre : Threads est une application de réseau social développée par Meta, liée à Instagram,

qui permet aux utilisateurs de publier des textes courts et d'interagir dans des discussions. Elle offre la possibilité de partager des liens, des photos et des vidéos d'une durée inférieure à 5 minutes. L'agglomération s'est inscrite et a ouvert son compte le jour du lancement afin de diversifier ses supports de communication et toucher son public d'une manière différente.

La collectivité s'inscrit, depuis plusieurs années, dans une démarche d'amélioration des conditions de travail des agents. La marque employeur a été mise en place en octobre 2023, construite autour de valeurs partagées par les agents, des métiers, de l'institution et des missions. La stratégie de communication a permis de définir la promesse employeur, autour du slogan « Val Parisis, des vocations, des projets, un territoire ». Elle est désormais le label que la collectivité affiche sur ses supports de communication.

Une identité visuelle est de fait largement déclinée sur les différents supports de communication, aussi bien en interne qu'à l'externe, notamment sur LinkedIn.

L'agglomération pilote et conçoit chaque année des stratégies de communication thématiques sur les domaines de compétences communautaires. Parmi les grands thèmes et actions concrètes déclinées en 2023 ont figuré la valorisation du projet de territoire, la construction du centre aquatique Alice-Milliat, le lancement du passage en 100% LED de l'éclairage public en 3 ans et l'information grand public sur la mise en place du dispositif Open + et l'ouverture les dimanches en médiathèques. Différentes campagnes de communication ont pu également être engagées en 2023 autour de l'événementiel à visée touristique.●



2024, année de la communication autour du sport

La communauté d'agglomération mettra à disposition des délégations sportives étrangères son centre aquatique olympique, labellisé Centre de Préparation aux Jeux en vue de les accompagner à optimiser leurs performances jusqu'à l'été 2024. Val Parisis souhaite ainsi contribuer à la réussite de cet événement sportif planétaire pour que ces Jeux olympiques et paralympiques bénéficient à ses habitants et leur laissent un héritage durable en termes d'infrastructures, d'équipement, ou encore d'emplois. À quelques mois de Paris 2024, la communauté d'agglomération va attirer plusieurs équipes et délégations étrangères dans le cadre de leur phase de préparation avant le grand rendez-vous.

Le nouveau centre aquatique AquaVal va disposer, en amont de son ouverture, d'une identité visuelle qui sera reprise notamment pour la signalétique intérieure et extérieure ainsi que pour tous les supports de communication print et numérique de promotion des activités du centre aquatique. Elle prend en compte l'ambition de rayonnement national et international du centre aquatique et reflète son ouverture à une grande diversité de publics, du scolaire au sportif de haut niveau. L'inauguration de l'AquaVal – Centre aquatique Alice-Milliat est prévue au printemps 2024. Un week-end de fête sera organisé pour l'occasion. La communauté d'agglomération ouvrira gratuitement les portes de son équipement et proposera un programme festif pour s'initier à la baignade dans un bassin de 50 m.●

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022	2023
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre de km cyclables créés à l'initiative ou avec le soutien de Val Parisis	0,22	3,70	2
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (comptages à des heures et lieux stratégiques)	Non disponible	99	96
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Taux d'occupation des Parkings Vélos	9%	14,97%	18,71%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre de places de stationnement disponibles dans les Parkings Vélos	342	342	398
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Pourcentage de déplacements domicile-travail utilisant les modes doux ou collectifs	46%	46,1%	46,2%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Nombre de PDA / PDE accompagnés	0	0	0
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Taux de remplissage par véhicule (de 1,9 personne)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.3	Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives	Nombre de sessions d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides	32 000	49 716	46 555
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie	Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires	9 854 339	10 276 360	10 224 139
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie	Nombre de kilomètres commerciaux (KCC) du réseau de bus	Non disponible	Non disponible	4 519 255
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.5	Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce des travaux de modernisation	% de gares labellisées «pôles gares»	42%	42%	42%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Consommation énergétique finale du territoire	3 984 GWh	3 920 GWh	3 970 GWh
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Part de la consommation énergétique finale issue des EnR-R	Non disponible	1,09 %	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Production énergétique des réseaux de chaleur de l'agglomération	48,169 GWh	41,382 GWh	57,364 GWh

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022	2023
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.2	Mettre en place un «plan lumière» pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité	% de points lumineux en LED	25%	33%	44,81%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.2	Mettre en place un «plan lumière» pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité	Consommation d'énergie liée à l'éclairage public de l'agglomération	14 135 MWh	12 170 MWh	8 905 MWh
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.5	Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du «plan Air»	Emissions de gaz à effet de serre du territoire	714 kteq. CO2/an	707 kteq. CO2/an	749 kteq. CO2/an
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.5	Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du «plan Air»	Nombre de jours avec une qualité de l'air dégradée	Non disponible	92 jours	90 jours
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	% de surfaces agricoles cultivées dans le territoire intercommunal	13,62%	13,25%	13,25%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	Volumes produits par les projets d'agriculture durable	Non disponible	Non disponible	0
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	Nombre de demi-pensionnaires concernés par les projets d'agriculture durable	Non disponible	Non disponible	0
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.4	Promouvoir le tourisme durable	Linéaire d'itinéraires de randonnée balisés / valorisés	Non disponible	100 Km	100 Km
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.4	Promouvoir le tourisme durable	Nombre de touristes sur le territoire (nuitées)	143 706	344 374	144 497
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.1	Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT	Adoption du SCOT	0 sur une échelle de 10	0 sur une échelle de 10	0 sur une échelle de 10
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.3	Adopter un positionnement de «territoire pilote» en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur	Superficie de bois et forêts aménagés et accessibles au public	305 hectares	305 hectares	305 hectares
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.3	Adopter un positionnement de «territoire pilote» en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur	Superficie des îlots de fraîcheur et de chaleur	Non disponible	Non disponible	Non disponible

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022	2023
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Pourcentage de terres artificialisées sur le territoire intercommunal	66,6%	66,6%	66,6%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Nombre d'espèces recensées sur le territoire	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique	5 570 m	Non disponible	0
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Réalisation du schéma directeur d'assainissement (sur une échelle de 0 à 10)	4	7,5	10
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Superficie des trames vertes et bleues	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Poids des déchets ménagers ultimes recyclés et verts recyclés du territoire	Non disponible	44 464 Tonnes	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Poucentage de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage	Non disponible	90,33%	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Tonnage de dépôts sauvages ramassés	105 Tonnes	321 Tonnes	218 Tonnes
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Volume de déchets traités par le site pilote de la REOM	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre de créations d'entreprises	3 770	4 189	6 596
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre de radiations et reclassements judiciaires	166	215	168
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Indicateur de concentration d'emplois (pour 100 actifs)	50,5	50,2	49,8
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre d'établissements actifs employeurs (au moins 1 salarié)	5 464	6 482	6 727

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022	2023
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Taux de chômage de la population	10,9%	10,9%	10,6%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire	3	3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales, au niveau des ZAE notamment	Nombres d'infractions recensées relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes	424	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire	3	3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales, au niveau des ZAE notamment	Nombre de ZAE concernées par des opérations de redynamisation / requalification	14	15	9
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Volume de production annuelle de logements (permis de construire autorisés)	1 920	2 242	Non disponible
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de ménages bénéficiaires de l'aide de solidarité écologique	1 44	91	53
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre d'enquêtes menées en matière de salubrité	245	352	731
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de permis de louer refusés / délivrés	7 refus 3 délivrés	10 refus 233 délivrés	50 refus 511 délivrés
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Pourcentage de copropriétés classées parmi les plus en difficulté (avec un taux d'impayés de 25% ou plus)	11%	14%	9,8%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Pourcentage de réalisations de la convention ANRU	0%	99%	100%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de places en habitat spécifique disponibles sur le territoire (aires d'accueil des gens du voyage et hébergements)	198	198	198
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.2	Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments	Nombre de communes concernées par la charte qualité des bâtiments	Non disponible	Non disponible	Non disponible

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022	2023
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre annuel de délits commis sur le territoire (vols de véhicules et cambriolages)	1 359	1865	1548
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de caméras de vidéoprotection (caméras sur voies publiques, CSU et points de concentration, caméras nomades)	431	455	500
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de faits constatés et d'interpellations grâce à l'intervention du CSU	851	2 054 constatés + 299	1 361 constatés + 261
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre d'amendes dans le cadre de la vidéo-verbalisation	Non disponible	5 103	3 400
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre d'interpellations par la PMM	230	222	248
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de personnes reçues à la MJD	10 010	5 013	5 482
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de personnes reçues par le travailleur social en commissariat	298	246	192
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre de publics scolaires fréquentant les piscines intercommunales	76 223	109 834	130 341
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre global d'entrées dans les piscines intercommunales	272 782	510 301	528 074
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Taux de satisfaction des usagers des piscines	Non disponible	97%	Non disponible
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire sur le réseau des médiathèques (moyenne)	26	31	29,5
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre global d'entrées dans les médiathèques intercommunales	344 401	385 033	486 022
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre de prêts dans le réseau des médiathèques	1 027 553	939 693	1 100 504
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Taux de pauvreté du territoire	12,1%	12,3%	12,8%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de médecins généralistes	198	204	192
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de médecins spécialistes	176	178	249
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de nouvelles installations médicales	Non disponible	25	18
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires des actions santé	98	45	86
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires des bourses pour les étudiants en médecine	4	1	6
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé	98	53	71
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires du dispositif Sport Santé	Non disponible	7	53

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022	2023
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Coefficient d'intégration fiscale	0,242	0,267	0,241
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre d'actions de mutualisation en cours	8	12	12
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre de marchés publics groupés AGAT en cours	4	10	14
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre de formations des agents mutualisées sur le territoire	Non disponible	1	2
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Satisfaction des agents intercommunaux quant à leurs conditions de travail (sur une échelle de 0 à 10)	Non disponible	6,2	Non disponible
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Nombre de postes non pourvus au 31 décembre	Non disponible	18	28
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Pourcentage d'écarts sur le régime indemnitaire entre les femmes et les hommes	5,46%	11,84%	18%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Pourcentage d'emplois de personnes en situation de handicap	2,69%	2,56%	2,67%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Capacité de désendettement au 31 décembre (nombre d'années)	4,32	4,2	3,24

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022	2023
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Emissions de gaz à effet de serre liées aux actions intercommunales	Non disponible	5898 TeqCO ²	5898 TeqCO ²
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Consommation énergétique des bâtiments intercommunaux (électricité + gaz)	Gaz : 7 927 226 kWh Elec : 4 308 435 kWh	Gaz : 6 907 729 kWh Elec : 4 832 118 kWh	Gaz : 9 369 000 kWh Elec : 4 640 000 kWh
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal	21,43%	13%	26%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.1	Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire	Pourcentage d'actions inscrites au PCAET réalisées	13,64%	27,27%	50%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable (avec clauses environnementales et/ou critères environnementaux)	20	11	21
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Nombre de démarches d'enquêtes menées auprès des usagers	Non disponible	3	2
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Nombre de visiteurs uniques sur le site internet de l'agglomération	547 894	261 226	155 481
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Taux d'engagement sur les réseaux sociaux	10,41%	5,88%	10,74%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération	6	6.4	Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire	Nombre d'actions de concertation menées relatives aux enjeux climat air énergie	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Rapport d'activité 2023

Directeur de la publication : Yannick Boëdec

Rédacteur en chef : Aurianne Caijo

Rédaction : Services de la communauté d'agglomération Val Parisis

Photos : Jean-Yves Lacôte, Cyril Badet, Mathieu Aucher, Aquilae Drone, J. Rougerie Architectes Associés, Val Parisis, SIG Val Parisis

Conception graphique et maquette : Jérémie Linzberger

Mise en page : Jérémie Linzberger

Impression : Desbouis Grésil

Distribution : Val Parisis, juin 2024

Publication de : Val Parisis • 271, chaussée Jules César 95250 Beauchamp • 01 30 26 39 41 – www.valparisis.fr





ValParisis
AGGLO

Retrouvez-nous sur www.valparisis.fr et sur les réseaux sociaux



[/ValParisisAgglo](#)



[@valparisis](#)



[Val Parisis Agglo](#)



[#valparisis](#)



[Val Parisis Agglo](#)

Communauté d'agglomération Val Parisis

271, chaussée Jules César

95 250 Beauchamp

01 30 26 39 41